



COMMISSION EUROPÉENNE

El Salvador

**DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS
2007-2013**

02.05.2007 C(2007) 1874

INDEX

0	SYNTHESE.....	6
1	OBJECTIFS DE LA COOPERATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.....	7
1.1	Objectifs d'ensemble	7
1.2	Objectifs spécifiques à l'Amérique latine et centrale.....	8
1.3	Objectifs spécifiques au Salvador.....	9
2	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.....	10
2.1	Situation politique.....	10
2.2	La cohésion sociale et la pauvreté	12
2.3	La situation économique.....	15
2.4	Le commerce et l'intégration régionale.....	17
2.5	L'environnement, la vulnérabilité et la pauvreté.....	19
3	LE PROGRAMME NATIONAL DU SALVADOR.....	20
4	VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS DE LA CE AVEC LE SALVADOR, COORDINATION ET COHERENCE	22
4.1	Vue d'ensemble de la coopération passée et actuelle de la CE et enseignements tirés	22
4.2	Les États membres de l'Union et les autres bailleurs de fonds	26
4.2.1	Les États membres de l'Union.....	26
4.2.2	Les autres bailleurs de fonds.....	26
4.2.3	Ventilation sectorielle de l'aide	27
4.2.4	La coordination	27
4.3	Cohérence avec les politiques et instruments de l'Union (<i>policy mix</i>)	28
5	LA STRATEGIE DE REPONSE COMMUNAUTAIRE	29
5.1	Objectifs globaux.....	29
5.2	Les secteurs de l'intervention de la CE	29
5.2.1	Secteur prioritaire 1: favoriser la cohésion sociale et la sécurité humaine	29

5.2.2	Secteur prioritaire 2: croissance économique, intégration régionale et commerce	31
5.3	Principes de revue et d'évaluation	33
5.4	Priorités transversales	33
6	PRESENTATION DU PROGRAMME INDICATIF	34
6.1	Priorités et objectifs principaux	34
6.2	Objectifs spécifiques et bénéficiaires visés	35
6.2.1	Favoriser la cohésion sociale et la sécurité humaine	35
6.2.1.1	Accès aux services de base (santé, eau et assainissement)	35
6.2.1.2	Diminution de la violence sociale, capital humain et promotion de la jeunesse	37
6.2.2	Croissance économique, intégration régionale et commerce	39
6.3	Résultats attendus (<i>outputs</i>)	41
6.4	Programmes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs, types d'assistance	41
6.5	Intégration des objectifs transversaux	41
6.6	Enveloppes financières	43
6.7	Activités menées au titre d'autres instruments budgétaires communautaires	44

Annexes

Annexe 1: Coup de projecteur sur le Salvador

Annexe 2: Le commerce extérieur

Annexe 3: Les Objectifs du Millénaire pour le développement, buts; indicateurs

Annexe 4: Profil relatif au genre

Annexe 5: Profil relatif à l'environnement

Annexe 6: Aide officielle au développement octroyée au Salvador et matrice des bailleurs de fonds

Annexe 7: Cohérence avec les politiques communautaires (*policy mix*)

Annexe 8: Résumé de la stratégie régionale pour l'Amérique centrale

Annexe 10: Évaluations communautaires de la pertinence

Annexe 11: Profil relatif aux migrations

Annexe 12: Critères généraux à remplir pour un soutien budgétaire

LIST OF ACRONYMS

CAIS	Central America Integration System (SICA en espagnol)
PAC	Politique agricole commune
CND	Comisión Nacional de Desarrollo (Commission nationale sur le développement)
CONADEL	Comisión Nacional de Desarrollo Local (Commission nationale sur le développement local)
DSP	Document de stratégie de pays
CE	Communauté européenne
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
UE	Union européenne
FOMYPE	Renforcement de la compétitivité des micros et petites entreprises au Salvador
FORGAES	Renforcement de la gestion environnementale au Salvador
ALE	Accord de libre-échange
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
SPG	Système deS préférences généralisées
BID	Banque interaméricaine de développement
ISNA	Institut salvadorien de l'enfance et de l'adolescence
ISO	Organisation internationale de normalisation
LRRD	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
MARN	Ministère des ressources naturelles
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
PIN	Programme indicatif national
AOD	Aide officielle au développement
PAPES	Programme de réduction de la pauvreté au Salvador
PNM	Politique nationale sur les femmes
PPP	Plan Puebla Panama
PROJOVENES	Prévention de la délinquance juvénile
R&D	Recherche et développement
DSR	Document de stratégie régionale
STP	Secretaria Tecnica de la Presidencia (Secrétariats techniques de la présidence)
SWAP	Approches sectorielles
ONU	Organisation des Nations unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WTO	Organisation mondiale du commerce

0 SYNTHÈSE

Malgré les progrès importants accomplis ces dernières années par le Salvador dans la réduction de la pauvreté, environ 35 % des ménages continuent de vivre dans le plus grand dénuement et d'avoir un accès limité aux services de santé et à l'enseignement. Les conditions de vie se sont à nouveau détériorées pour un grand nombre d'entre eux après la tempête tropicale «Stan» survenue au début d'octobre 2005. Des efforts conjoints sont essentiels de la part du gouvernement et de la communauté internationale pour permettre au Salvador de réaliser un développement socioéconomique durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La démocratisation et le respect des droits de l'homme ont progressé, mais le système politique reste marqué par une forte polarisation, tandis que le mécontentement à l'égard des partis politiques et des institutions publiques ne cesse de croître, notamment sous l'effet de l'accroissement de l'insécurité intérieure et des violences sociales qui découragent les investisseurs et nuisent à la création d'emplois. L'enjeu demeure pour le Salvador de définir et de mettre en œuvre un modèle de développement à long terme qui lui permette de consolider la démocratie et la bonne gouvernance, qui offre la perspective d'une croissance socio-économique équitable et durable et qui aille dans le sens d'une plus grande intégration régionale et d'une intégration internationale plus harmonieuse. Le plan «Pays sûr» (*Plan Pais Seguro*), le programme public du gouvernement pour 2004-2009, englobe des mesures sociales qui, si elles sont mises en œuvre, pourraient améliorer les conditions sociales et réduire les inégalités. Cependant, pour atteindre ses objectifs, ce plan a besoin d'un soutien.

La Commission européenne a l'intention de soutenir le Salvador dans ses efforts au moyen du présent document de stratégie par pays (DSP), qui établit un cadre pour l'aide communautaire durant la période 2007-2013. Ce DSP est destiné à favoriser la cohésion sociale (par la réalisation d'investissements sociaux dans la santé, l'eau et l'assainissement, et par le développement du capital humain), la sécurité humaine, la croissance économique (soutenue par la création d'emplois) l'intégration régionale et le commerce (qui sera également ciblé au moyen de la stratégie régionale pour l'Amérique centrale de la CE).

Parmi les objectifs transversaux qui seront intégrés à l'ensemble du DSP figurent en particulier l'environnement, l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

Élément clé du processus de programmation amélioré introduit dans le cadre de la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE, le DSP souscrit aux principes du «consensus européen sur le développement», qui est axé en particulier sur la réduction de la pauvreté et sur les OMD. Le DSP a été établi à la suite d'un processus de consultation qui a réuni diverses parties prenantes parmi lesquelles figuraient des acteurs étatiques et non étatiques et d'autres acteurs de la

communauté internationale et qui visait à garantir à la fois la complémentarité et l'efficacité de la coopération communautaire. Le cas échéant, et si les conditions nécessaires sont réunies, un soutien à des programmes sectoriels et un soutien budgétaire seront envisagés.

Un montant indicatif de 121 millions d'euros a été alloué pour le Salvador dans la période 2007-2013 au titre de l'instrument de financement pour la coopération au développement (ICD). Ces ressources peuvent être complétées par des projets et programmes financés au titre des programmes régionaux relatifs à l'Amérique latine et à l'Amérique centrale ainsi que de programmes thématiques.

1 OBJECTIFS DE LA COOPERATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

1.1 Objectifs d'ensemble

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique menée par la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise le développement économique et social durable des pays en développement, leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté. Cette politique contribue à l'objectif général du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En novembre 2005, le Conseil, les représentants des gouvernements des États membres, le Parlement européen et la Commission ont approuvé *«le consensus européen sur le développement»*, qui établissait pour la première fois une vision commune pour l'action de l'Union sur la coopération au développement tant au niveau des États membres qu'à celui de la Communauté. Ce document déclare que la politique de développement communautaire a pour premier objectif l'élimination de la pauvreté dans le contexte du développement durable, y compris la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. Le consensus souligne également l'importance du partenariat avec les pays en développement et des efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie dans le but de rendre la mondialisation plus équitable. Il réaffirme l'engagement de l'Union à promouvoir la cohérence des politiques relatives au développement en s'efforçant de tenir compte des objectifs de la coopération menée dans ce domaine dans toutes les politiques susceptibles d'avoir un impact sur les pays concernés et de faire en sorte que ces politiques soutiennent les objectifs de développement. Il réitère le principe d'appropriation des stratégies et programmes de développement par les pays partenaires et recommande

d'accroître le dialogue politique et la participation de la société civile à cette coopération.

1.2 Objectifs spécifiques à l'Amérique latine et centrale

Sur la base de l'**article 179 du traité instituant la Communauté européenne**, un nouvel instrument de coopération au développement (ICD) a été adopté en décembre 2006. Le Salvador remplit les conditions nécessaires pour participer aux programmes de coopération financés au titre de l'ICD [règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil n° 1905/2006 du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement.]

Le **sommet de Guadalajara** qui a réuni l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne en 2004 a insisté sur le **multilatéralisme, l'intégration régionale et la cohésion sociale** (réduction de la pauvreté et lutte contre les inégalités et l'exclusion) qui sont les principales priorités pour le dialogue politique et la coopération.

Dans sa communication de décembre 2005 sur «**un partenariat renforcé Union européenne –Amérique latine**», la Commission a réitéré son but d'établir un partenariat stratégique avec l'ensemble de la région et a souligné la nécessité de dialogues politiques, d'une coopération ciblée, de la promotion du commerce et des investissements et d'un alignement plus étroit de la coopération sur les programmes politiques et les besoins des pays bénéficiaires.

Dans le cas particulier de l'**Amérique centrale**, la coopération a été déterminée par le **dialogue de San José**, qui a été lancé au Costa Rica en 1984 et qui demeure le canal principal du dialogue politique entre les deux régions. Cette rencontre annuelle a été lancée à l'origine pour soutenir le processus de paix et la démocratie dans la région. Elle a été confirmée en 1996 et en 2002 et s'est élargie de manière à couvrir d'autres questions comme le développement économique et social. L'accord-cadre de coopération au développement régional signé entre les six pays d'Amérique centrale et la Commission en 1993 est entré en vigueur en 1999. Cet accord de la «troisième génération» définit une coopération dans un large éventail de secteurs et prévoit l'établissement d'un comité conjoint chargé de surveiller sa mise en œuvre, assorti de sous-comités responsables de l'examen approfondi de secteurs spécifiques précisés dans l'accord. En **décembre 2003**, un nouvel accord de **dialogue politique et de coopération** a été signé par l'Union et l'Amérique centrale qui, une fois ratifié, institutionnalisera le dialogue de San José et intégrera à la coopération des domaines comme l'immigration et le contre-terrorisme. Il ouvre également la voie à un futur accord d'association, qui constitue l'objectif stratégique commun des deux parties depuis le III^e sommet UE-pays d'Amérique latine de Guadalajara, auquel les deux régions ont décidé qu'un tel accord

s'appuierait sur les conclusions de l'agenda de développement de Doha et sur la réalisation d'une intégration économique régionale suffisante. **En mai 2006, au sommet de Vienne**, prenant appui sur le résultat positif d'une évaluation conjointe, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes ont décidé de lancer des négociations dans le but de conclure un accord d'association prévoyant notamment une zone de libre-échange.

1.3 Objectifs spécifiques au Salvador

Le Salvador, qui est membre du système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), entretient des liens étendus avec l'Union, qui englobent le dialogue politique (le dialogue de San José lancé au Costa Rica en 1984 et renouvelé par la suite en 1996 à Florence et en 2002 à Madrid) ainsi qu'un cadre de coopération étendu englobant le système des préférences généralisées. Les instruments disponibles ont permis aux deux partenaires d'engager une coopération diversifiée dans tous les domaines d'intérêt mutuel. La coopération bilatérale entre la CE et le Salvador vise ainsi les objectifs précis suivants:

- favoriser le processus de démocratisation et le développement socio-économique du pays en se concentrant sur la cohésion sociale (réduction de la pauvreté et lutte contre les inégalités et l'exclusion), la bonne gouvernance et les droits de l'homme;
- veiller à la durabilité des résultats obtenus jusqu'à présent dans le processus de transformation, de démocratisation et de développement du pays et au maintien des réformes essentielles parmi les premières priorités politiques nationales;
- soutenir l'intégration du Salvador dans l'économie et régionale et mondiale et augmenter les relations commerciales avec l'Union, principalement au moyen d'un processus d'intégration régionale plus consolidé et de l'introduction de normes et de règles internationales relatives à l'environnement.

Cela suppose la poursuite d'un dialogue politique régulier entre la CE et le Salvador, associé à l'adoption de nouvelles méthodes de partenariat dans le domaine de la coopération (aide budgétaire), en coordination étroite avec les autres bailleurs de fonds, et à la mise en œuvre efficace de politiques susceptibles d'avoir un impact sur la cohésion sociale, comme la décentralisation, la réforme fiscale ou une politique nationale consensuelle sur la jeunesse. À cet égard, la Commission européenne a décidé d'accroître sa présence au Salvador en ouvrant une délégation régionalisée à part entière. Celle-ci favorisera les relations bilatérales et stimulera la capacité de l'Union dans tous les domaines, notamment en préparation à des étapes politiques importantes comme l'élection générale de 2009.

2 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2.1 Situation politique

Depuis la signature des accords de paix en 1992, on assiste au Salvador à une **stabilisation politique et démocratisation progressives**, qui se sont concrétisées notamment par la création de procédures et institutions démocratiques clés, dont une force de police nationale et un office de défense des droits de l'homme. Toutefois, malgré l'achèvement de la démilitarisation, les institutions responsables du maintien de l'Etat de droit souffrent d'une réputation d'inefficacité et de corruption. **Le système politique lui-même se caractérise par une forte polarisation** entre les deux forces dominantes formées par les adversaires du conflit armé: ARENA (Alianza Republicana Nacionalista, au pouvoir depuis 1992) et le FMLN (Partido Farabundo Martí de Liberación Nacional, le principal parti d'opposition). Ils n'ont ni l'un ni l'autre la majorité au Congrès et sont tributaires du soutien des petits partis politiques pour l'adoption du moindre texte législatif, ce qui entraîne des coûts de transaction supplémentaires pour le gouvernement. Un lien clair existe entre cette situation et les problèmes sociaux et économiques du pays car le gouvernement a besoin d'une majorité des deux tiers pour faire adopter ses initiatives clés. La fréquence relative des cycles électoraux (les élections législatives et locales ont lieu tous les trois ans, l'élection présidentielle tous les cinq ans) exacerbe les problèmes. La forte polarisation du débat politique figure parmi les raisons du **mécontentement croissant des citoyens envers les partis politiques et les institutions de l'État**¹. Les inégalités sociales croissantes et les attentes déçues suscitées par le processus de paix contribuent également à ce climat négatif. Les réformes politiques promises dans les accords de paix sont l'un des domaines dans lesquels le moins d'efforts ont été déployés, et les attentes ne cessent d'augmenter concernant la nécessité de changer le système électoral et politique. En ce qui concerne les acteurs non étatiques, les organisations non gouvernementales (ONG) n'ont guère de possibilités d'influencer les processus décisionnels publics et de contrôler la bonne mise en œuvre des politiques adoptées. D'autre part, en novembre 2005, l'Association nationale des entreprises privées (Asociación Nacional de la Empresa Privada, ANEP) a publié sa vision pour le Salvador en 2024, document préparé après des consultations étendues menées notamment avec le gouvernement et décrivant les domaines nécessitant une attention de la part des autorités nationales.

Les progrès concernant la décentralisation demeurent limités et nécessitent une stratégie globale de développement local fondée sur des réformes clés. **Parmi les autres problèmes, figure le manque de transparence qui caractérise les affaires**

¹ L'«indice de démocratie» *Latinobarometro* fait apparaître une forte tendance à la baisse au Salvador entre 1996 (41) et 2001 (23). La participation électorale a connu de très fortes fluctuations (dans le cas de l'élection présidentielle, elle est descendue de 46,2 % en 1994 à 38,6 % en 1999, puis est remontée à 66,2 % en 2004), les partis politiques étant les institutions qui ont la plus mauvaise réputation, avant le Congrès, les tribunaux et le tribunal électoral suprême.

publicques. Au niveau local, on recense de bons exemples de municipalités qui se montrent capables de rendre compte de leurs actions; cependant, malgré des progrès importants, de nouveaux efforts de modernisation devront être déployés pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration et pour changer les perceptions du public et la communication des informations concernant entre les affaires publiques. Les médias ont joué un rôle décisif dans les enquêtes concernant plusieurs cas de corruption commise par des institutions de l'État et par des fonctionnaires, ainsi que dans l'information du public à cet égard.

Sur le plan de la **sécurité humaine**, le Salvador est confronté à une série de difficultés. On observe une **amélioration incontestable du respect des droits de l'homme** et en particulier de la vie. Cependant, de nombreux progrès restent à accomplir dans les domaines suivants: respect et application de la législation du travail; sécurité personnelle – par le renforcement des institutions responsables de la sécurité (pouvoir judiciaire, procureur général, police nationale, experts de la médecine légale, système pénitentiaire, etc.) et par une amélioration de la communication entre elles, de manière à faire respecter le droit pénal; dialogue avec la société civile concernant l'adoption de textes et réformes institutionnelles majeurs; financement des institutions de défense des droits de l'homme, y compris le médiateur des droits de l'homme (PDDH). En ce qui concerne les droits des travailleurs, les lois régissant la liberté d'association ont besoin d'être encore renforcées, même si les lois existantes sont appliquées comme il convient². Cependant, les obligations internationales relatives à la protection et à la promotion des droits des travailleurs (y compris des enfants) dans les secteurs publics et privés ne sont pas encore respectées. Le problème politique le plus important concerne **la sécurité intérieure et la montée de la violence sociale**, alimentée par la prolifération des armes à feu. La police nationale a enregistré une augmentation spectaculaire du nombre de meurtres ces dernières années; 3 906 homicides ont été recensés en 2006 (55 assassinats pour 100 000 habitants, soit 11 par jour) ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à 2005. Les actes de violence commis par des bandes de jeunes délinquants («*maras*») représentent un problème public majeur qui non seulement a une incidence sur la sécurité personnelle, mais s'étend au-delà des frontières du Salvador par le biais des liens établis entre les bandes locales et des organisations criminelles étrangères. Ce problème touche durement les investissements directs étrangers et les entreprises locales, et le coût de la violence est estimé à 11,5 % du PIB. En 2006, la situation était devenue si grave que tous les segments de la société (partis politiques, secteur privé, instances religieuses, médias, organisations non gouvernementales, etc.) se sont mis à réfléchir au rôle qu'ils pourraient jouer dans la lutte contre ce phénomène. Ces organisations ont conclu que ce défi devait être relevé au niveau de l'État, par les efforts combinés du gouvernement, du Congrès et du pouvoir judiciaire, et dans le contexte d'un dialogue constant avec la société civile.

² En 2006, le Salvador a ratifié les conventions de l'OIT n° 87 (concernant la liberté d'association et la protection du droit à s'organiser) et n° 98 (concernant l'application des principes du droit à s'organiser et à mener des négociations collectives), qui entreront en application en 2007.

Le Salvador n'a encore ni signé ni ratifié la Convention de Rome relative à la Cour pénale internationale mais a signé en juillet 2004 un «accord de non-remise» avec les États-Unis.

2.2 La cohésion sociale et la pauvreté

La cohésion sociale demeure une priorité au Salvador qui est classé 104^e sur 173 pays dans le rapport du PNUD sur le développement humain de 2005, avec un indice de développement humain de 0,722. Pour avancer dans la réalisation des OMD, un consensus national doit s'établir concernant les réformes structurelles à réaliser dans les services sociaux (éducation, santé et sécurité sociale) et concernant l'emploi, l'accès à la justice et la fiscalité. **Des progrès importants ont été accomplis concernant la réduction de la pauvreté** de 1991 à 2002, période durant laquelle la part des personnes vivant dans la pauvreté a diminué de 58 % à 35 %, et dans l'extrême pauvreté de 33 % à 14,4 %. **Elle continue de diminuer, bien que plus lentement, mais l'extrême pauvreté n'a pas changé depuis 2001.** Ce phénomène, doublé de l'augmentation récente de l'inégalité dans la répartition des revenus (en 1992, le revenu familial par habitant des 20 % des ménages les plus riches était de 18 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres; en 2002, cet écart était passé à 24) et de la fréquence de la violence sociale dans les zones rurales fait obstacle à l'amélioration de la cohésion sociale. De plus, les prévisions du gouvernement indiquent que l'OMD prévoyant de réduire de moitié le pourcentage des habitants dont le revenu est inférieur à un dollar par jour entre 1990 et 2015 a peu de chances d'être atteint dans les zones rurales du Salvador. En effet, la pauvreté, l'inégalité et le développement social et économique font apparaître un écart profond et croissant entre les zones urbaines et rurales à plusieurs niveaux: dans les zones rurales, le PIB par habitant représente seulement un tiers de celui des habitants des zones urbaines, le taux d'alphabétisation est inférieur de près de 20 %, l'espérance de vie est de six ans de moins et le taux de malnutrition chronique et globale atteint le double. Certains disent que les taux de pauvreté sont plus élevés chez les populations **d'origine indigène**³, mais le gouvernement affirme que la société est homogène (*mestizo*) et que ce problème n'existe pas⁴.

Le **secteur de la santé** est un sujet de préoccupation: dans certaines régions, la population souffre de maladies associées au sous-développement; la coordination entre les prestataires de services publics est faible ou nulle; l'accès aux services de santé est limité; seulement la moitié des personnes qui souffrent d'une maladie ou ont été victimes d'un accident reçoivent une assistance médicale; la répartition des

³ Dans son *Perfil de los Pueblos Indigenas en El Salvador* de 2003, l'Unité régionale d'assistance technique (soutenue par la BIRD et la Banque mondiale) indiquait que 61 % des familles indigènes (Nahuat, Lencas, et Cecaopera) vivent dans la pauvreté et 38 % dans l'extrême pauvreté.

⁴ Voir les rapports du gouvernement salvadorien à la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*

ressources entre les établissements de santé publique est inégale; les dépenses de santé sont faibles et fragmentées; la qualité des soins dispensés aux citoyens est mauvaise. **Le manque d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base**, ainsi que la **malnutrition**, la pollution et la dégradation de l'environnement sont les causes principales de maladie. Les taux de mortalité maternelle et infantile sont élevés, et le nombre de personnes atteintes du VIH/sida est monté en flèche. Entre 2002 et 2004, le nombre de cas détectés est passé de 1,5 à six par jour. Fait parmi les plus inquiétants, 50 % des personnes infectées ont moins de 25 ans, et un grand nombre d'entre elles sont des femmes. Un programme national contre le VIH/sida est financé par le Fonds mondial. La situation est exacerbée par le fait que la majorité des travailleurs ne disposent d'aucune forme d'assurance médicale. L'Institut salvadorien de la sécurité sociale ne prévoit qu'une couverture limitée pour les enfants, dont sont exclus les jeunes. Dans l'ensemble, la couverture des enfants et des adolescents figure parmi les plus réduites d'Amérique latine.

Malgré les améliorations substantielles réalisées depuis une vingtaine d'années concernant la couverture, l'alphabétisation et l'accès, des problèmes restent à résoudre: une très courte scolarité (cinq ans en moyenne), une forte proportion d'élèves d'âge avancé (l'âge d'inscription dans la première classe du primaire varie entre 6 à 12 ans), un taux élevé de redoublement, un taux élevé de décrochage scolaire (plus on avance dans le système, plus le nombre d'élèves par classe diminue), de graves insuffisances dans la qualité de l'enseignement proposé, des disparités importantes entre les zones rurales et urbaines. L'absentéisme s'explique par le manque de salles de classe et d'enseignants dans les régions les plus pauvres et les plus isolées et par le travail des enfants dans les zones rurales. Dans un grand nombre d'entre elles, les enfants ne fréquentent l'école qu'à partir de 10 ans. En moyenne, seulement 45,5 % des enfants de quatre et cinq ans fréquentent les centres d'éveil, et on observe une forte corrélation entre le manque d'accès à l'enseignement préscolaire et le décrochage dans l'enseignement de base. Le processus d'apprentissage est encore compliqué par la nécessité d'enseigner en même temps des groupes d'enfants d'âges différents, la mauvaise qualité du système éducatif étant due à l'infériorité des programmes d'enseignement, à la conception quantitative des connaissances, au niveau inférieur des centres d'enseignement et de formation des enseignants⁵, au manque de moyens d'enseignement et au faible pourcentage des budgets de l'État affecté à ce secteur. Devant cette situation, le ministère de l'éducation a élaboré un **plan de l'éducation pour 2004-2009** («le Plan 2021») qui vise les objectifs suivants: 1) efficacité et excellence dans l'enseignement préscolaire et de base, 2) efficacité et qualité dans l'enseignement moyen, 3) technologies, connectivité et communication pour le développement et 4) enseignement supérieur, science, recherche et technologie.

⁵ Les candidats à l'examen sanctionnant les connaissances et compétences pédagogiques des enseignants nouvellement formés ont obtenu de très mauvais résultats durant les trois années qui ont suivi sa mise en place (2001-2003).

Malgré des progrès, le **développement accuse des retards dans le cas de divers groupes sociaux:**

- **Les enfants et les jeunes :** 61,7 % des habitants ont moins de 30 ans⁶. Le pays est marqué par des **taux de mortalité infantile élevés**, mais en diminution (25 pour 1000 naissances vivantes, augmentant à 30 pour les ménages des couches sociales défavorisées), un **taux élevé de sous-alimentation infantile** (20 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'une sous-alimentation chronique), le **temps limité que l'enfant salvadorien moyen passe à l'école** et le **travail des enfants**. Le Salvador a ratifié la **Convention relative aux droits de l'enfant** en 1990 et l'ancienne administration a élaboré une *politique nationale pour le développement intégral de l'enfance et de l'adolescence*. L'Institut salvadorien de l'enfance et de l'adolescence (ISNA) s'est concentré initialement sur la protection des enfants abandonnés, mais il est en train d'adopter une approche plus préventive fondée sur une collaboration avec les familles et les enfants qui affrontent des problèmes liés à la drogue, aux sévices sexuels, à la violence et à l'abandon. Les problèmes concernant les jeunes sont abordés sous divers angles (droits, risque, participation à la vie politique, économique et sociale du pays, etc.) par plusieurs institutions et organisations. Jusqu'à présent, la coordination institutionnelle des différentes parties concernées est restée limitée et surtout, aucun consensus n'est apparu concernant une politique nationale d'ensemble à l'égard de la jeunesse. Les jeunes sont surtout associés à la violence étant donné la prolifération inquiétante de bandes de jeunes ou «*maras* » ces dernières années (principalement en raison des vagues d'expulsion et de la transculturation liées au flux de migration). Cependant, les jeunes sont également les principales victimes de l'intensification de la violence sociale. Bien que le gouvernement ait lancé plusieurs initiatives (un plan national de la jeunesse – *Plan Nacional de Juventud* – et un secrétariat pour la jeunesse en consultation avec la société civile), il demeure nécessaire, pour obtenir des résultats tangibles, de consolider et de mettre en œuvre une stratégie nationale consensuelle sur la jeunesse, reposant sur une vision intégrée et globale. L'examen de la jeunesse salvadorienne fait ressortir les problèmes de la toxicomanie (29 % des patients qui avaient besoin d'une aide dans ce domaine en 2002 avaient moins de 20 ans), des violences sexuelles, des violences armées (21 % des cas concernaient des adolescents), de la situation sanitaire précaire des adolescentes (19 % des décès maternels enregistrés en 2003 concernaient cette classe d'âge) et des taux élevés de décrochage scolaire (en particulier à partir de 15 ans) causés par un grave manque d'incitations ou de liens entre le système d'enseignement et le marché du travail national. En outre, plus que les autres tranches d'âge, les jeunes sont exposés à divers paradoxes et tensions: ils ont en moyenne plus accès à l'enseignement, mais moins à l'emploi, plus à la formation mais moins au pouvoir, ils montrent plus d'aptitude au changement dans les processus de production mais en sont plus exclus, et ils aspirent plus à

⁶ Données tirées de l'enquête polyvalente sur les ménages de 2003 (EHPM).

l'autonomie, mais ont moins de possibilités de transformer ces aspirations en réalité. Les décideurs et les responsables politiques s'efforcent donc de favoriser un consensus et d'élaborer une politique nationale destinée à surmonter les graves problèmes affrontés par la jeunesse salvadorienne, qui à leur tour touchent l'ensemble de la société. Étant donné l'importance de cette catégorie par rapport à l'ensemble de la population, la résolution des difficultés qu'elle affronte, ou leur atténuation aura un impact direct considérable sur la cohésion sociale de l'ensemble du pays.

- Les **problèmes des femmes** sont multiples: la charge sociale et les conditions économiques; la disparité relative au niveau d'instruction et le faible taux de fréquentation scolaire des enfants en raison généralement des obligations qui leur sont imposées dès leur plus jeune âge (tâches ménagères); les violences intrafamiliales; le manque de respect des droits sexuels et des droits liés à la procréation; et surtout la non-participation à la vie politique. Malgré de nombreuses tentatives (telles que la modernisation de la législation relative aux familles, en particulier l'adoption du code de la famille et de la loi contre les violences intrafamiliales, la préparation de la politique nationale sur les femmes (PNM), le plan d'action pour 2000-2004 et des initiatives régionales comme la création du comité des ministères d'Amérique centrale pour les femmes), les obstacles à l'intégration et à la participation des Salvadoriennes à tous les niveaux n'ont pas encore été surmontés.

2.3 La situation économique

Le Salvador est passé d'une économie fondée sur l'exportation des matières premières (principalement le café, le sucre et le coton) à un modèle dans lequel les «*maquilas*», les services et les envois de fonds familiaux constituent les éléments les plus importants et les sources principales de devises étrangères. L'agriculture représentait 10,7 % du PIB en 2005 (contre 38 % au début des années 1980), l'industrie, 29,9 %, et les services, 59,5 %. L'**économie est stable** et plus **équilibrée** que celle de la plupart des autres pays de la région sur le plan du déficit public, de la dette extérieure et de l'inflation grâce aux réformes structurelles menées durant les années 1990. En 2001, le gouvernement a décidé de renoncer à sa monnaie nationale et d'adopter le dollar ce qui a entraîné une diminution importante des taux d'intérêt et de l'inflation. Cependant, diverses tendances risquent de détruire l'équilibre économique à moyen ou long terme:

- **Ralentissement de la croissance économique.** La croissance régulière du PIB durant les années 1990 a fait du Salvador un pays à revenus moyens bas [le revenu national brut (RNB) estimé par habitant a plus que doublé, passant de 950 dollars en 1990 à 2 450 dollars en 2005]. Cependant, la croissance du PIB a commencé à ralentir durant la deuxième moitié des années 1990 (1 % en 2005 et estimée à 1,6 % pour la période 2005-2009), et par conséquent, le PIB réel par habitant a stagné et demeure encore de 10 % inférieur au niveau qu'il avait avant la guerre. Cette stagnation reflète également en partie la faiblesse des

investissements (16,5 % du PIB), le ralentissement de l'économie mondiale, le déclin des exportations de café, la faiblesse de la demande et du crédit intérieurs, et, pour finir les effets des catastrophes naturelles (ouragan Mitch en 1998, tremblements de terre et sécheresses en 2001-2002, tempête tropicale Stan en 2005). D'autre part, la répartition des revenus est de plus en plus inégale et, bien que la pauvreté ait diminué depuis l'époque du conflit, l'extrême pauvreté a augmenté. Cela indique qu'une partie importante de la société, en particulier les couches les plus touchées par l'extrême pauvreté, principalement dans les zones rurales, a été exclue des progrès économiques et continue d'avoir un accès limité aux services de base. Enfin, étant donné que le taux de croissance du PIB est inférieur à celui de la population, le revenu par habitant réel diminue. La situation pourrait s'aggraver avec la diminution de l'émigration vers les États-Unis (et par conséquent des envois de fonds au Salvador).

- En moyenne, **l'inflation** a atteint un taux de 2 % par an durant la période 2001-2003, mais a augmenté à 4,4 % en 2005 (d'année en année), ce qui reflète en partie les effets de la hausse des prix du pétrole, bien qu'une dépréciation du dollar ait compensé l'augmentation des différentiels de l'inflation.
- Le **déficit global du gouvernement central** (avant les subventions) s'est élevé à plus de 5 % du PIB en 2002 en raison des dépenses occasionnées par les travaux de reconstruction rendus nécessaires par les tremblements de terre et par le coût de la réforme des retraites, mais a diminué à environ 4 % du PIB en 2003 et à moins de 3 % en 2004. Cependant, cette diminution s'explique par la faiblesse relative des dépenses publiques (16 % du PIB) et des recettes fiscales (13 % du PIB). Le système fiscal, qui dépend principalement des taxes à la consommation, est régressif. Les revenus et l'immobilier sont très faiblement imposés et forment seulement un quart des recettes totales. Les taxes à l'importation représentent 3 % de la valeur totale des importations. L'augmentation modeste des recettes observée entre 2000 et 2004 provenait principalement d'une augmentation de la collecte de la taxe à la valeur ajoutée.
- Les **dépenses sociales sont faibles**, même si elles ont augmenté par rapport à leur niveau extrêmement bas des années 1990. Elles ont grimpé de 4,3 % du PIB en 1996 à 7,3 % en 2003, les dépenses relatives à l'éducation passant de 2,2 % à 3,1 % du PIB durant la même période. La Banque mondiale estime que dans ce domaine, il faudrait que les dépenses augmentent d'environ deux points du PIB (par rapport à 2003) pour permettre de réaliser l'OMD et qu'avec une meilleure utilisation des ressources, plus fortement axée sur les soins primaires, les dépenses en matière de santé doivent augmenter d'environ 0,2 % du PIB pour étendre les services minimums aux 25 % de la population qui en sont encore exclus. En tout, les **estimations indiquent que les dépenses devront augmenter progressivement de l'équivalent de 3,5 % du PIB pour satisfaire aux besoins fondamentaux de la proportion de la population qui n'a actuellement aucun accès aux services de base**. La mise en œuvre d'une politique sociale généralisée, comme celle annoncée par le gouvernement,

nécessitera entre autres **une réforme ambitieuse de la fiscalité**. Les taxes à l'importation, qui sont déjà faibles, diminueront lorsque les dispositions de libre-échange entreront enfin en vigueur. Des études récentes estiment que l'impact de l'accord de libre-échange de l'Amérique centrale (ALEAC) pourrait varier considérablement d'un pays à un autre, allant de 0,3 % du PIB au Costa Rica et au Nicaragua à 0,8 % au Honduras. Pour le Salvador, dans le contexte d'une croissance économique modérée, la perte serait d'entre 0,26 % et 0,29 % du PIB. Le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour réduire les fraudes fiscales et renforcer le système de collecte des impôts. Celles-ci ont donné lieu dans une certaine mesure à une augmentation des recettes fiscales. Il a l'intention d'augmenter les revenus de l'impôt à 3 % du PIB d'ici à 2009 afin de pouvoir rembourser les dettes liées aux retraites et diminuer progressivement la dette publique à 38 % d'ici à 2009. Cependant, les cycles électoraux de 2006 et 2009 mettront à l'épreuve l'authenticité de son engagement en faveur des politiques sociales qu'il a annoncées et en faveur de la création d'impôts nouveaux ou de la simple augmentation des taux existants. La décentralisation, pour être mise en œuvre comme il convient, nécessitera également des ressources complémentaires.

- **La balance des paiements.** Depuis 2000, le Salvador enregistre une **augmentation des déficits commerciaux**, qui ont atteint 18 % du PIB en 2005, sous l'effet de la combinaison d'une baisse soudaine des exportations des *maquilas* et de café et d'importations record de pétrole (19 % du PIB en 2004). La balance des services a également empiré, reflétant en partie l'augmentation des intérêts liés au remboursement de la dette extérieure. Par conséquent, le déficit du compte courant du Salvador avant les envois de fonds de l'étranger a augmenté d'une moyenne d'environ 12 % du PIB à la fin des années 1990 à 20 % en 2004; il demeure cependant relativement modéré (4 % du PIB) en raison principalement de l'augmentation constante des envois de fonds de parents installés à l'étranger (3,3 millions de dollars en 2006, soit 17 % du PIB).

Ces dernières années, le financement du déficit du compte courant (de 27,4 % du PIB en 2000 à 38,5 % en 2004) a été assuré principalement au moyen de **l'augmentation de la dette publique extérieure**. Son remboursement ne devrait pas poser de problèmes immédiats au présent gouvernement étant donné que seulement 7 % des prêts sont à court terme (un à cinq ans). Cependant, pour 60 % de la dette, l'échéance varie entre cinq et 20 ans. D'autre part, le niveau des investissements étrangers directs a été relativement faible ces dernières années, s'élevant à environ 300 millions de dollars, soit 2 % du PIB par an de 2001 à 2003, principalement en raison des problèmes de sécurité et d'obstacles juridiques et réglementaires.

2.4 Le commerce et l'intégration régionale

Les États-Unis, qui sont le principal partenaire commercial (48 % des importations et des exportations), jouent un rôle important au Salvador. Les économies des

Salvadoriens qui vivent aux États-Unis représentent la principale source de «revenus» du pays. En janvier 2001, la loi sur l'intégration économique a fait du dollar américain la monnaie légale à côté de la devise nationale. La signature de l'ALEAC en mai 2004 a ajouté une nouvelle dimension au rôle important joué par les États-Unis dans le pays. Son deuxième partenaire commercial est la région de l'Amérique centrale (35 %). L'Union représente 7 % du total des échanges: les exportations vers elle sont dominées par les produits agricoles, tandis que les importations concernent principalement le matériel de transport, les machines et les produits chimiques. La part du Salvador dans le commerce de l'Union a diminué au cours des 20 dernières années, même si, en termes absolus, les volumes ont augmenté légèrement de 0,4 milliards d'euros en 1980 à environ 0,6 milliards d'euros 2003. Le déficit de l'Union avec le Salvador s'est transformé en un surplus au début des années 1990 et n'a cessé de croître depuis. Il s'élevait à 0,5 milliards d'euros en 2002. La part de l'Union dans les échanges salvadoriens a diminué fortement ces 10 dernières années, en particulier dans les exportations salvadoriennes. En 1996, environ 28 % des exportations du Salvador étaient destinées à l'Union. En 2002, ce chiffre était descendu à seulement 3 %. Ce déclin s'explique par la chute des prix du café et par le remplacement des marchandises industrielles européennes par des marchandises venant d'autres fournisseurs (en particulier les États-Unis et d'autres pays d'Amérique centrale). L'un des problèmes auxquels se heurtent les relations entre l'Union et le Salvador concerne le respect et l'application des normes et des règles ISO 9000 de l'Organisation internationale de normalisation, y compris les normes internationales de qualité ISO 14 000, qui englobent les normes, règles et règlements relatifs à l'environnement et à l'écologie. Leur non-application entrave la modernisation efficace et rapide du Salvador et le développement de ses principaux secteurs productifs ainsi que sa bonne intégration dans l'économie mondiale. De plus, elle oppose un obstacle difficile à surmonter à la participation des entreprises européennes aux marchés du pays et exerce donc un effet discriminatoire. Le Salvador est bénéficiaire du système des préférences généralisées (SPG). Pratiquement toutes les exportations relèvent du volet «agricole» de ce système (principalement les crevettes congelées, le café et le cuir). La diminution de l'utilisation du SPG (de 55,7 % en 1997 à 46,9 % en 2000) montre qu'il s'agit d'un instrument mal connu ou peu utilisé au Salvador et confirme l'incapacité des commerçants à diversifier leurs marchés. Contrairement au commerce, les investissements européens ont augmenté au cours des cinq dernières années, tant sur le plan de la quantité que de la qualité, et sont concentrés surtout dans le secteur des services: télécommunications, tourisme, retraites, assurances, etc. En ce qui concerne le SPG+, le pays a ratifié les conventions de l'OIT sur la liberté d'association et le droit aux négociations collectives en août 2006, ce qui lui permettra de continuer à bénéficier des préférences améliorées offertes par le système après le 31 décembre 2006.

Dans la nouvelle **série de négociations de l'OMC**, le Salvador partage la position de la majorité des pays d'Amérique centrale, qui sont favorables à une plus grande

libéralisation du commerce des produits agricoles et sont particulièrement intéressés par l'extension du régime douanier. En outre, le Salvador a réussi à **prolonger le régime spécial** applicable aux **zones en franchise douanière** pendant plusieurs années, ce qui est à l'avantage du secteur des *maquilas*. En ce qui concerne l'agenda de développement de Doha, le Salvador était membre du G-20 mais s'est retiré à la réunion de Cancun en 2003. Dans le contexte de la XXIII^{ème} réunion du groupe de Rio qui s'est tenue en août 2004, il a été annoncé que le Salvador rejoignait le G-20.

L'intégration régionale et mondiale est cruciale pour le développement du Salvador. L'un des défis qu'il doit relever concerne l'adaptation de ses politiques au nouvel environnement mondial dans le but de profiter de la mondialisation et d'atténuer ses effets négatifs. **L'Amérique centrale est une priorité pour le Salvador** qui, depuis les années 1960, a déployé des efforts manifestes pour libéraliser les échanges dans la région afin de réduire les coûts, d'améliorer la compétitivité et de promouvoir les exportations. Ces efforts ont reçu un soutien institutionnel au niveau régional en 1991 avec l'établissement du secrétariat général du SICA (système d'intégration centraméricaine), qui est basé à San Salvador. Dans le cadre du Système tarifaire centraméricain (SAC), qui est entré en vigueur en 1993, le Salvador s'est lancé dans un processus progressif de réduction des tarifs douaniers concernant plusieurs produits. Cependant, en pratique, il continue de donner la préférence aux accords bilatéraux. Le pays demande la libéralisation des échanges de services, l'amélioration des réseaux routiers et installations portuaires ainsi que la simplification des procédures de contrôle aux frontières. En 2004, l'une des premières décisions du nouveau gouvernement a consisté à relancer un processus de la facilitation des échanges bilatéraux avec le Guatemala qui augmentera la liberté de circulation des marchandises entre les deux pays. Les échanges entre le Guatemala et le Salvador représentent environ 65 % du total du commerce intrarégional. Ce processus facilitera l'accès aux ports guatémaltèques de la mer des Antilles. Le Salvador participe également au *Plan Pueblo Panama* et a joué un rôle prééminent parmi les pays d'Amérique centrale dans les négociations relatives à l'accord de libre-échange de l'Amérique centrale (ALEAC)⁷ qui a été ratifié par le Parlement en décembre 2004. Cet accord a stimulé l'intégration régionale dans une certaine mesure, mais son traitement différencié des pays d'Amérique centrale pourrait opposer des obstacles à la réalisation de l'union douanière et mener au remplacement partiel des flux commerciaux intrarégionaux par des échanges Nord-Sud.

2.5 L'environnement, la vulnérabilité et la pauvreté

Le Salvador est un pays très vulnérable. Les estimations des risques environnementaux indiquent qu'environ 9,36 % du territoire national (1 970 km²)

⁷ L'accord de libre-échange de l'Amérique centrale entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine

est exposé à des inondations graves et modérées, et 19,2 % (4 040 km²) à divers types de glissements de terrain, tandis que plus de 47 % (10 000 km²) est touché par des sécheresses de gravités diverses. De plus, il est régulièrement menacé par des tempêtes tropicales, dont la dernière en date, Stan, est survenue en octobre 2005. La gestion des risques environnementaux offre un processus de planification qui permet de réduire les risques pour la société et de promouvoir des stratégies de développement sur la base d'une sécurité et d'une durabilité acceptables. Dans ce but, le Salvador a prévu des programmes de surveillance des risques sismiques, hydrologiques, météorologiques et volcaniques ainsi que des systèmes de contrôle de la qualité de l'eau et un système d'alerte précoce pour les inondations. On remarque des progrès au cours des années lorsqu'on compare la mobilisation des mécanismes de prévention et des secours d'urgence (par exemple entre l'ouragan Adrian en mai 2005 et la tempête tropicale Stan en octobre 2005). Cependant, dans l'ensemble, ceux-ci demeurent insuffisants.

Aux effets des risques environnementaux sporadiques, s'ajoute la dégradation constante des ressources naturelles, qui entraîne une détérioration des conditions de vie. Différentes enquêtes ont montré que les maladies des Salvadoriens sont souvent liées à la diminution de la qualité de l'environnement. Les principales causes de morbidité sont les maladies respiratoires, les parasites intestinaux et les troubles gastriques, qui sont liés au manque d'eau potable et aux contaminations de l'environnement.

Pour le pays, la difficulté consiste à poursuivre des stratégies de développement durable axées sur la protection des ressources naturelles sans toutefois nuire à la compétitivité économique ni décourager les investisseurs nationaux et étrangers.

3 LE PROGRAMME NATIONAL DU SALVADOR

La stratégie du gouvernement est décrite dans le *Plan País Seguro* (Plan «Pays sûr» qui comprend 11 sous-plans présidentiels) pour 2004-2009. Il vise les buts suivants: (a) renforcer et moderniser les institutions de l'État; (b) favoriser la stabilité macro-économique et une répartition équitable entre tous les citoyens des bénéfices engendrés par la croissance économique; (c) augmenter la productivité et la compétitivité de l'économie du pays; (d) soutenir la poursuite du développement des ressources humaines et préserver la dignité de chacun; et (e) promouvoir la restauration de l'environnement et le respect à son égard. Tout en confirmant l'engagement du pays envers une gestion macro-économique saine, une économie libre et ouverte et le développement du secteur privé, le *Plan País Seguro* accorde une plus grande importance que dans les plans précédents à des **politiques de croissance inclusives et favorables aux pauvres** par l'amélioration de la sécurité des citoyens et la réduction de la vulnérabilité d'ensemble du pays. En outre, il engage le gouvernement à réduire la pauvreté et, plus généralement, à atteindre les OMD.

Dans ce contexte, le gouvernement a lancé un *Plan de Oportunidades* (plan des opportunités) qui vise les 100 municipalités les plus pauvres du pays et s'articule autour de cinq priorités: 1) les micro-crédits pour le développement intégral – dont le but est de mettre les micro-crédits à la portée des propriétaires des micro et petites entreprises, 2) *FOSALUD* – qui est axée sur le développement de l'éventail de services médicaux proposés dans les centres médicaux locaux, 3) *CONÉCTATE* (connectez-vous) – qui a pour but d'intégrer les technologies de l'information et des communications au système d'enseignement, 4) le programme présidentiel pour la jeunesse – qui a pour objet l'intégration sociale de la jeunesse entre autres par le développement des possibilités économiques, et 5) *Redes Solidarias* – qui a pour but d'améliorer la qualité et la couverture des services sociaux dans 100 municipalités classées dans la catégorie «pauvreté extrêmement grave» ou «très grave». *Redes Solidarias* est considéré comme une première étape vers une stratégie plus intégrée de réduction de la pauvreté et de développement local, problème qui est jugé crucial par différents secteurs de la société et qui fait actuellement l'objet de débats au sein de plusieurs enceintes établies par le gouvernement, comme CONADEL (Comisión Nacional de Desarrollo Local) et la CND (Comisión Nacional de Desarrollo). En mai 2005, CONADEL a présenté une proposition de *programme de développement national* qui préconise la réforme du code municipal, et définit plus précisément les pouvoirs et responsabilités des autorités locales tout en les obligeant à rendre des comptes plus précis, mais laisse sans réponse la question cruciale du financement municipal.

Le Salvador, qui est un pays à revenus moyens, n'a pas adopté de stratégie de réduction de la pauvreté semblable au DSRP des PPTE. En 2005, les dépenses publiques représentaient 46,2 % du budget national (1 382,7 millions de dollars sur un total de 2 992,1 millions de dollars) et des progrès ont été accomplis vers certains des OMD au cours des 10 dernières années. Dans ce contexte, *Red Solidaria* marque un progrès considérable dans les politiques sociales publiques car il réorientera une partie importante des dépenses publiques vers les municipalités les plus pauvres. *Red Solidaria* représente également un progrès sur le plan de la conceptualisation de la pauvreté qui est aujourd'hui considérée non seulement sous l'angle des revenus, mais aussi sous celui d'un manque d'accès aux services de base. Les politiques sociales et *Red Solidaria* relèvent du cabinet social, qui est dirigé par l'office chargé de la coordination des affaires sociales au niveau présidentiel. Celui-ci organise périodiquement des réunions entre les ministères de la santé, de l'éducation et des travaux publics ainsi qu'avec le FISDL et l'ANDA dont l'objet est d'établir une réponse coordonnée dans les domaines problématiques. Le leadership dynamique dont a fait preuve jusqu'à présent ce cabinet et l'efficacité du système de gestion établi ont joué un rôle dans la décision de la CE de mettre en œuvre le programme de réduction de la pauvreté au Salvador (PAPES) au moyen d'un soutien budgétaire.

Concernant l'insécurité, le gouvernement a annoncé en décembre 2006 qu'il allait créer un *ministère de la sécurité publique et de la justice*, chargé d'améliorer la coordination de la lutte contre la criminalité, en se basant notamment sur une *loi*

contre la criminalité organisée, adoptée par le Congrès à la fin 2006. Par ailleurs, le président Saca a lancé une *commission nationale pour la sécurité des citoyens et la paix sociale*, qui réunit 15 membres représentant tous les partis politiques et certains acteurs de la société civile et qui sera chargée de réfléchir à de nouvelles politiques et initiatives de sécurité y compris le contrôle des armes légères.

4 VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS DE LA CE AVEC LE SALVADOR, COORDINATION ET COHERENCE

L'aide officielle au développement est d'une portée relativement limitée au Salvador (1,4 % du PIB en 2004) par comparaison aux pays d'Amérique centrale voisins (par exemple 16 % du PIB au Nicaragua) et elle diminue progressivement (d'une moyenne d'environ 300 millions de dollars par an au début des années 90, à 211 millions de dollars en 2004). Cette tendance s'explique en partie par le fait que le Salvador a surmonté le conflit interne des années 1980, que c'est un pays à revenus moyens assez stable et que, même si ses ressources sont limitées, il est en mesure de financer lui-même ses politiques de développement. En outre, ces dernières années, le Salvador a comblé son déficit budgétaire croissant au moyen de ressources privées de plus en plus importantes (obligations internationales et le marché local des capitaux). Malgré ces tendances, plusieurs éléments nouveaux augmentent l'importance des flux de l'aide au développement internationale pour le Salvador et continueront de le faire à court ou à moyen terme:

- le Salvador a besoin de faire face à sa «dette sociale» sans augmenter son déficit budgétaire;
- la faisabilité politique et financière de l'augmentation de la dette extérieure diminuera en raison de son niveau actuel (élevé), ainsi que de l'opposition prévisible du parti de l'opposition au Congrès, compte tenu notamment des campagnes pré-électorales à venir;
- la tendance des bailleurs de fonds à mettre en œuvre l'aide au moyen d'un soutien sectoriel et budgétaire fera de la coopération internationale une possibilité plus attrayante pour le gouvernement.

Dans ce contexte, outre une contribution à l'équilibre macro-économique global, l'enjeu principal sera pour les bailleurs de fonds de soutenir le développement, la définition et la mise en œuvre efficace des politiques sectorielles à long terme.

4.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et actuelle de la CE et enseignements tirés

La coopération bilatérale entre la CE et le Salvador s'élève actuellement à environ 150 millions d'euros, y compris les fonds déjà engagés (projets en phase de mise en œuvre) et les fonds programmés pour les initiatives en cours d'identification. Entre le milieu des années 1980 et 2004, les contributions de la CE au développement du Salvador ont totalisé 360 millions d'euros, ce qui en fait l'un des principaux

bailleurs de fonds. Durant la période 2002-2004, 20 millions d'euros ont été décaissés en moyenne tous les ans⁸.

Durant les années 1980 et jusqu'à la signature des accords de paix en 1992, la coopération de la CE a porté principalement sur l'aide alimentaire et les secours d'urgence aux réfugiés et aux personnes déracinées. Cette action était l'un des résultats des *réunions ministérielles du dialogue de San José entre l'Union et les pays d'Amérique centrale* organisées depuis 1984. La CE est devenue l'une des principales sources de coopération au développement du Salvador, faisant principalement porter les opérations sur le rétablissement de la paix et sur les efforts pour consolider l'autorité de la loi et la stabilité socio-économique et pour réhabiliter les infrastructures sociales. De plus, en réponse à une série de catastrophes naturelles (le typhon Mitch en 1998 et les tremblements de terre en 2001), des fonds supplémentaires considérables ont été octroyés dans le cadre de la coopération communautaire pour la reconstruction du pays⁹.

En mars 2001, un protocole d'accord a défini une stratégie pluriannuelle entre le gouvernement et la CE pour la période 2000-2006. Sur la base de ce document, les détails de la programmation de l'aide extérieure de la CE ont été établis dans le *document de stratégie par pays de la CE pour le Salvador 2002-2006*. Ce document a permis de réaliser une plus grande cohérence entre les priorités stratégiques de la CE (concentration du nombre de secteurs et du nombre d'opérations) et le propre programme de développement du Salvador. Le *programme indicatif national* correspondant réserve 60 millions d'euros aux secteurs suivants: i) démocratisation et modernisation de l'État, y compris prévention de la délinquance juvénile; ii) soutien pour un développement local intégral et durable et iii) soutien pour une croissance équitable et équilibrée de l'économie et de l'emploi. En 2005-2006, la coopération avec le Salvador se concentre sur un programme visant à soutenir la décentralisation et le développement local dans le contexte de la réduction de la pauvreté (37 millions d'euros) et sur un programme destiné à renforcer la compétitivité des micro et petites entreprises (10 millions d'euros). À la fin 2005, la totalité du montant avaient été engagée.

De plus, pour la période couverte par le DSP pour 2002-2006, le Salvador a reçu une aide de la CE au **niveau régional** et au titre des **mesures et programmes**

⁸ Compte tenu seulement de la coopération technique et financière et du programme PRRAC qui a fait suite à Mitch

⁹ Après le typhon Mitch en octobre 1998, la CE a octroyé un montant supplémentaire de 28,5 millions d'euros pour la réhabilitation des infrastructures à ajouter à l'ensemble du programme régional de reconstruction en Amérique centrale (PRRAC) mis en œuvre en accord avec les ONG européennes et locales et les ministères nationaux (santé, éducation et environnement), principalement à l'est du pays. De même, la CE a réagi immédiatement après le tremblement de terre survenu au début de 2001, attribuant un montant supplémentaire de 47 millions d'euros et réorientant une partie de ses mesures de coopération pour faire face à la nouvelle réalité. Les fonds ont été canalisés par le biais de projets du gouvernement, d'ONG et du programme de sécurité alimentaire. En outre, le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a mobilisé plus de 10 millions d'euros.

destinés à l'ensemble des pays d'Amérique latine (programmes de coopération décentralisée comme Al-Invest pour la coopération économique, ALFA pour la coopération relative à l'enseignement supérieur et ATlis pour la coopération concernant la société de l'information). Le Salvador a reçu une assistance par le biais du programme régional de la CE pour la reconstruction de l'Amérique centrale (PRRAC), qui a porté au Salvador sur la santé, l'environnement et l'enseignement, et du programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine (PRESANCA) qui sera mis en œuvre durant la période 2005-2009. En ce qui concerne le programme PRRAC de 28,5 millions d'euros établi pour le Salvador après l'ouragan Mitch, 63 % du montant total avait été décaissé en mai 2005. Le Salvador est aussi éligible pour un financement au titre des lignes budgétaires thématiques de la CE (cofinancement avec les ONG, environnement et forêts tropicales, sécurité alimentaire, promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement, initiatives européennes relatives à la démocratie et aux droits de l'homme, lignes budgétaires sur les droits de l'homme, etc.). En tout, 37 projets coûtant au total 40,9 millions d'euros étaient en cours en 2005, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

Le Salvador a reçu par ailleurs un soutien constant d'ECHO, qui, depuis 1998, finance des projets dans l'ensemble de l'Amérique centrale visant à promouvoir la préparation aux catastrophes et à réduire la vulnérabilité des communautés aux catastrophes naturelles. ECHO a consacré plus de 2 millions d'euros à des projets de préparation aux catastrophes depuis 1998 et a débloqué plus de 10,5 millions d'euros en réponse aux tremblements de terre de 2001 et environ 1,7 millions d'euros en 2005 pour les dommages causée par l'ouragan Stan et le volcan Santa Ana.

Enfin, le Salvador bénéficie aussi de fonds de la CE/UE par le biais de l'initiative «Eau» de l'Union européenne lancée au sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg. Le volet Amérique latine de cette initiative, présenté au forum des ministres de l'environnement en juillet 2002 en République dominicaine, est basé sur la formation d'associations stratégiques entre les gouvernements, la société civile et d'autres parties prenantes dans le but de prévenir les événements extrêmes liés à l'eau, d'en atténuer les conséquences et de promouvoir une utilisation durable de l'eau dans l'agriculture. Il est mis en œuvre au moyen de volets régionaux, dont l'un, dirigé par l'Espagne, le Mexique et le Portugal, couvre l'Amérique latine. Le volet EUWI pour l'Amérique latine comporte deux lignes d'action générales autres qu'eau et assainissement et gestion intégrée des ressources en eau – l'une concernant la «prévention des événements extrêmes relatifs à l'eau et l'atténuation de leurs conséquences» et l'autre, l'«utilisation durable de l'eau dans l'agriculture». D'autres domaines thématiques sont intégrés à l'ensemble de ces lignes d'action de manière transversale: (i) questions de genre et des questions relatives à la population indigène, (ii) coopération intrarégionale et transferts de technologie à ce niveau; (iii) éducation et transmission des savoir-faire au public.

Enseignements tirés:

La mise en œuvre du DSP 2002-2006 se poursuit encore. Les différents programmes n'ont donc pas encore été pleinement évalués à ce stade. Des enseignements peuvent néanmoins être tirés des évaluations de projets particuliers et d'autres sources (études sectorielles, évaluations menées dans des pays voisins, rapports d'autres bailleurs de fonds etc.):

- Il semble que de l'avis général, les programmes mis en œuvre au titre du DSP 2002-2006 soient conformes aux besoins et aux priorités du Salvador, qui n'ont pour ainsi dire pas changé depuis l'accès au pouvoir du gouvernement actuel en 2004.
- Le niveau relativement faible des décaissements de l'aide communautaire s'explique par la lenteur de la mise en route et de l'exécution des nouveaux projets causée notamment par des changements de gouvernement en juin 2004, et aggravée ensuite par l'introduction du nouveau règlement financier de la Communauté. Malgré une plus grande appropriation des programmes et des projets par les administrations bénéficiaires, l'introduction du règlement a suscité de nouveaux retards dans le lancement et la mise en œuvre des projets de coopération technique.
- De plus, les catastrophes naturelles qui ont frappé le Salvador en 1998, en 2001 et à nouveau en 2005, ont eu une incidence considérable tant sur les ressources du gouvernement que des bailleurs de fonds et ont perturbé la planification et la mise en œuvre, forçant les deuxièmes à élaborer de nouveaux programmes d'urgence et de reconstruction et le premier à réorienter ses priorités et ses ressources.
- Pour établir un lien plus étroit entre les politiques nationales et la coopération communautaire, il serait utile d'envisager de passer de l'approche classique par projets à des programmes sectoriels à long terme, mis en œuvre au moyen d'un soutien budgétaire.
- Cette approche serait accompagnée d'une assistance technique pour la préparation de stratégies sectorielles, ainsi que d'une capacité de soutien institutionnel et de renforcement des capacités/de la mise en œuvre, en particulier dans le nombre limité de secteurs prioritaires.
- Les efforts déployés par le gouvernement pour faire preuve d'un leadership plus dynamique dans la coordination des bailleurs de fonds doivent être renforcés. Étant donné que l'assistance communautaire est fournie sous la forme de subventions, une contribution nationale plus substantielle doit être faite aux programmes de développement financés par l'Union.
- Le dialogue politique et la coordination entre les services de la Commission, d'une part, et le gouvernement du Salvador, les États membres de l'Union et les bailleurs de fonds d'autres pays, de l'autre, doivent être développés et consolidés.
- En établissant les priorités pour chaque ligne budgétaire de la CE, il sera nécessaire de tenir compte des lignes directrices stratégiques établies par le DSP dans le but de les renforcer. Dans le cas du Salvador, la cohérence entre les

mesures doit également être améliorée par la définition d'une liste de «priorités» dans le cadre de l'axe «décentralisation et développement intégré au niveau local» (soutien institutionnel aux groupes d'intérêt de la société civile).

4.2 Les États membres de l'Union et les autres bailleurs de fonds

4.2.1 Les États membres de l'Union

Bien que le Salvador reçoive une aide de 14 États membres, seulement quatre ont une ambassade sur place (la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne) et seulement deux gèrent la coopération localement (l'Espagne et l'Allemagne). D'après les chiffres du CAD-OCDE, les subventions de l'Union pour la période 2000-2003 constituaient 10,5 % du total des subventions, pourcentage relativement modeste par rapport à celui des autres bailleurs de fonds. Cependant, ensemble, les parts de la CE et de ses États membres forment 44 % du total des subventions. De plus, le total combiné de l'aide officielle au développement (AOD) et des autres flux officiels durant la période susmentionnée s'élevait en moyenne à 339 millions d'euros, dont la part de l'Union représentait environ un tiers. L'Espagne et l'Allemagne fournissaient plus de la moitié de l'ensemble des flux de subventions des pays de l'Union en 2000-2003 (l'Espagne avec environ un tiers du total des pays de l'Union et plus de subventions que la CE). Ces deux pays étaient également à l'origine de plus des quatre cinquièmes des décaissements de prêts d'AOD des pays de l'Union et de près des deux tiers des engagements en matière d'AOD desdits pays durant la même période (l'Espagne en représentait à elle seule près de la moitié). De 2000 à 2003, les Pays-Bas se sont classés en troisième place avec une part totale de 3,23 %, suivis par la Suède (3,22 %), le Luxembourg (2,51 %) et l'Italie (1,05 %).

4.2.2 Les autres bailleurs de fonds

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la **Banque mondiale** et la **Banque interaméricaine de développement (BID)** mettent en œuvre un programme qui couvre au moins en partie la période de programmation communautaire (2007-2013). La stratégie communautaire a été définie en tenant compte de ces programmes.

En septembre 2005, la **BID** a approuvé une stratégie pour la période allant jusqu'en 2009. Parmi ses lignes d'action figurent: la réactivation de la croissance économique et de la compétitivité, la réduction de la pauvreté et le renforcement du capital humain, la modernisation de l'État et la gouvernance.

USAID constitue la source individuelle de subventions la plus importante pour le Salvador. La taille de son programme reflète en partie la relation politique privilégiée qui existe entre les deux pays. USAID a achevé sa stratégie d'assistance nationale pour la période couvrant la majeure partie du mandat du présent gouvernement. Ses objectifs stratégiques sont les suivants: (i) gouverner justement – une gouvernance transparente et plus adaptée; (ii) liberté économique – une économie en expansion ouverte et diversifiée; et (iii) investir dans les citoyens –

des citoyens en meilleure santé et plus instruits. En 2006, l'**US Millennium Challenge Corporation (MCC)** a octroyé **461 millions de dollars** au Salvador en soutien de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

Le système des Nations unies prépare sa nouvelle stratégie d'aide nationale en se fondant sur le cadre d'assistance au développement de l'ONU et le bilan commun de pays. Quatre domaines principaux sont envisagés: (i) croissance économique, création de revenus et équité; (ii) développement durable et gestion territoriale; (iii) bonne gouvernance et démocratisation; (iv) renforcement du capital humain et social. Le PNUD a réussi augmenter la portée de son programme en partageant les coûts avec le gouvernement et d'autres bailleurs de fonds, y compris la CE. Les activités du PNUD englobent un large éventail de domaines. De plus, cette agence joue un rôle actif dans la coordination locale de l'aide, et ses travaux relatifs au Rapport sur le développement humain concernant ce pays, dont le plus récent date de 2004, ont fourni une analyse précieuse sur les questions de développement humain.

Le **Japon** figure depuis quelques années parmi les principaux bailleurs de fonds bilatéraux, représentant en moyenne 12 % des subventions totales d'AOD et 21 % des flux totaux nets d'AOD en 2000-2003. Ces chiffres reflètent en partie le soutien qu'il a octroyé après les catastrophes naturelles, y compris 48,2 millions de dollars pour l'ouragan Mitch et 23,1 million de dollars pour les tremblements de terre. Son programme cible actuellement fortement une région, La Unión, le principal projet concernant l'aménagement du port de Cucuto dans le golfe de Fonseca.

4.2.3 Ventilation sectorielle de l'aide

En ce qui concerne les domaines de coopération, la répartition est plutôt dispersée. Un montant relativement faible est consacré à l'agriculture et aux infrastructures (physiques), tandis que le reste de l'aide est réservé aux infrastructures et services sociaux, à l'assistance plurisectorielle, aux transports et au stockage, aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire non alimentaires, à l'éducation et à la santé. Dans le cas de l'Union, les principaux bailleurs de fonds bilatéraux, l'Espagne et l'Allemagne, se concentrent sur la coopération concernant la réduction de la pauvreté, les services sociaux, la bonne gouvernance (y compris la sécurité), et le développement des entreprises. Le programme de l'Espagne englobe le financement d'ONG espagnoles (plus de 40 % du total affecté au Salvador), ainsi que les contributions des citoyens espagnols à l'aide octroyée suite au tremblement de terre. Dans la période 2007-2010, le Luxembourg octroiera 6 millions d'euros à la réduction de la pauvreté par le biais d'un soutien à Red Solidaria (santé, éducation, eau et assainissement), à la production rurale et au renforcement des capacités des institutions locales et nationales. [Voir également la matrice des bailleurs de fonds dans l'**annexe 6**]

4.2.4 La coordination

La coordination de l'aide s'est améliorée au cours des deux dernières années, mais elle demeure plutôt fragmentée et limitée pour des raisons qui ne sont pas

particulières au Salvador. Sous l'administration actuelle, le rôle et le statut du secrétariat technique de la présidence «*Secretaría Técnica de la Presidencia*» (STP) ont été améliorés considérablement, et il représente désormais le point de contact principal des institutions de prêt multilatérales.

La répartition des fonctions et des responsabilités entre le STP et le ministère des affaires étrangères, qui était auparavant responsable de la coordination d'ensemble de l'aide, nécessite toutefois d'être définie encore plus précisément. De plus, il y a des limites à la capacité du ministère des affaires étrangères à faire en sorte qu'un financement de contrepartie adéquat soit disponible au moment voulu, à fournir le personnel nécessaire pour les projets et à faire face à d'autres aspects essentiels pour la mise en œuvre efficace des programmes et des projets. Au début de 2005, le gouvernement a réexaminé son mécanisme de coordination avec les bailleurs de fonds, qui s'appuie sur sept nouvelles «tables rondes» sur les OMD et trois tables rondes existantes sur le développement local, rural et économique. Ces tables rondes thématiques réunissent non seulement le gouvernement (les ministères concernés et le STP) et les principaux bailleurs de fonds, mais aussi la société civile, y compris les ONG et le secteur privé. Le gouvernement montre la voie dans la définition du développement sectoriel et la coordination de l'aide internationale. La table ronde chargée du huitième OMD (soutien à la création d'une association mondiale pour le développement) est animée par le secrétariat technique de la présidence.

Les bailleurs de fonds et les organisations internationales coordonnent leurs initiatives par l'intermédiaire de **RECODEL** (*Red de Cooperantes para el Desarrollo Local*). En 2003, les membres ont évalué le rôle de ce forum et tenté de renforcer son impact par une amélioration du dialogue avec les acteurs étatiques et non étatiques. Dans la période 2007-2013, la Commission européenne stimulera une nouvelle évaluation des modalités de coordination, conformément à l'engagement politique, basé notamment sur la déclaration de Paris, d'améliorer la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Cela nécessitera entre autres un renforcement de la coordination entre les États membres de l'Union qui travaillent en coopération avec le Salvador et la Commission européenne, dans le but également de donner un rôle plus actif au gouvernement dans la coordination des bailleurs de fonds.

4.3 Cohérence avec les politiques et instruments de l'Union (*policy mix*)

La Commission s'est donné pour but de garantir une cohérence entre les politiques et instruments communautaires (commerce, agriculture, environnement, santé et sécurité des consommateurs, marché intérieur, concurrence, justice, société de l'information, recherche et prévention des conflits), en particulier concernant leur impact éventuel sur le Salvador¹⁰. Des inquiétudes ont été exprimées par les

¹⁰ Une évaluation de la cohérence des politiques et instruments communautaires figure dans l'annexe 7.

fonctionnaires du Salvador à cet égard notamment concernant le mécanisme du SPG+, qui pourrait être trop éphémère pour attirer des investissements à long terme, ainsi que concernant la politique commerciale communautaire et l'agriculture, ainsi que les entraves au commerce résultant d'une politique rigoureuse de protection des consommateurs par le biais de contrôles sanitaires et phytosanitaires.

5 LA STRATEGIE DE REPONSE COMMUNAUTAIRE

5.1 Objectifs globaux

Comme nous l'avons expliqué dans le précédent DSP, **pour le Salvador, le problème demeure de définir et de mettre en œuvre un modèle de développement à long terme qui consolide la démocratie et la bonne gouvernance, qui offre la possibilité d'une croissance socio-économique plus inclusive, équitable et durable et qui vise à réaliser une intégration régionale plus grande et une intégration internationale plus harmonieuse.**

La stratégie de coopération communautaire sera donc axée sur les objectifs suivants:

- **l'amélioration de la cohésion sociale et de la sécurité humaine** par des investissements sociaux (santé, y compris nutrition, eau et assainissement, et développement du capital humain) et un soutien en faveur de l'Etat de droit;
- **la croissance économique**, soutenue par la création d'emplois, **l'intégration régionale et la promotion du commerce.**

5.2 Les secteurs de l'intervention de la CE

5.2.1 Secteur prioritaire 1: favoriser la cohésion sociale et la sécurité humaine

Le Salvador a besoin de réaliser des progrès substantiels dans le domaine de la sécurité des citoyens, de la cohésion sociale et des OMD. Le pays a l'intention d'établir des mécanismes de répartition plus favorables aux pauvres, qu'il considère notamment comme une condition *sine qua non* de la réduction des disparités régionales/locales, de la promotion du développement durable et de la consolidation de la paix sociale. La CE peut apporter une aide dans ce domaine en fournissant un soutien pour la santé, l'eau, l'assainissement et l'éducation, ainsi que pour l'Etat de droit, en continuation de la coopération antérieure. Des efforts particuliers seront déployés pour réduire l'écart entre les zones rurales et urbaines en se concentrant sur les zones rurales les plus pauvres. Dans ce contexte, la CE encouragera les stratégies favorables aux pauvres et la participation des administrations locales et de la société civile à leur mise en œuvre.

- **Accès aux services de base (santé, eau et assainissement)**

La coopération de la CE contribuera à la réalisation des OMD appropriés par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base au moyen d'efforts portant notamment sur la **santé** ainsi que sur **l'eau et l'assainissement** (couverture, égalité, qualité, efficacité et transparence) qui auront un effet positif sur l'extrême pauvreté et un impact positif indirect sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'objectif visé sera d'améliorer les indicateurs de malnutrition et de mortalité infantiles, les taux de mortalité maternelle et la durabilité environnementale, y compris l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces derniers sont des services de base d'une importance vitale pour la réalisation d'un développement humain intégré et l'élimination de la pauvreté rurale. Dans ce contexte, compte tenu du fait que la haute incidence des maladies résulte en grande partie de la mauvaise qualité de l'eau consommée et de l'insuffisance des installations d'assainissement, les mesures concernant l'eau et l'assainissement auront un impact direct sur l'état de santé de la population rurale du Salvador, ainsi que sur l'environnement et le développement durable des ressources naturelles.

• **Réduction des violences sociales, capital humain et promotion des jeunes**

Afin de rester en harmonie avec la partie analytique du DSP (section 4.2), le soutien de la CE couvrira l'enseignement de base et l'enseignement professionnel. La CE continuera de contribuer à l'amélioration de l'enseignement de base et de la création d'emplois, en particulier dans les zones rurales éloignées et isolées, caractérisées par des taux de pauvreté élevés. La création de possibilités d'éducation (en se concentrant sur l'excellence et la qualité), l'emploi des jeunes et l'élimination de l'inégalité des sexes dans ces domaines permettent de poser les bases d'un développement humain plus intégré, étant donné les liens entre la pauvreté, l'éducation et l'emploi. La coopération de la CE sera axée sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du système d'enseignement, la réduction des inégalités entre les sexes et du taux de chômage des jeunes par la création de programmes de formation professionnelle et d'éducation technique ou l'extension de programmes existants et l'établissement de liens avec des possibilités d'emploi (en particulier dans les micro et petites entreprises, la construction, la gestion de l'eau et des ressources naturelles, la communication, etc.). Les efforts porteront principalement sur les jeunes et seront mis en œuvre au moyen d'une approche intégrée mettant l'accent sur la prévention de la délinquance juvénile et sur les aspects qui lui sont liés (éducation, prévention, réhabilitation, programmes de formation et d'enseignement professionnels, collaboration avec les membres de la famille, etc.). Un soutien sera proposé pour la création d'une politique nationale fondée sur un consensus concernant les adolescents et les jeunes salvadoriens. L'autorité de la loi sera consolidée par un soutien aux institutions responsables de la paix sociale et de la sécurité des citoyens. Cette coopération contribuera à la prévention des conflits au Salvador étant donné les violences sociales commises notamment par les bandes de jeunes ou *maras*.

Motifs:

Pour atteindre les OMD, le Salvador devra investir beaucoup plus dans les services sociaux. L'**avantage comparatif** de la CE dans les secteurs susmentionnés découle des enseignements tirés de l'expérience et des connaissances accumulées et de la possibilité de s'appuyer sur les résultats du programme de réduction de la pauvreté qui sera mis en œuvre de 2006 à 2010 (PAPES - *Programa de Alivio a la Pobreza en El Salvador*). L'impact devrait revêtir la forme d'une amélioration des indicateurs sociaux et d'une réduction de la pauvreté, de la manière déjà définie par le PAPES. Le gouvernement au pouvoir a donné la priorité à l'augmentation des dépenses sociales dans les municipalités les plus pauvres au moyen d'une initiative spécifique («Redes Solidarias») qui suscite déjà un consensus au niveau politique. Par une coopération dans ces secteurs, de préférence par le biais d'un soutien budgétaire, la CE pourrait également contribuer à mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté du gouvernement, avec une participation importante des municipalités et du secteur privé. Cette coopération pourrait prendre la forme d'un soutien direct au processus de décentralisation qui serait envisagé comme un outil permettant de favoriser le développement local et de réduire les inégalités territoriales dont souffre le pays, à condition que les événements politiques, et en particulier ceux liés aux travaux de CONADEL, le permettent.

Le **principal risque politique** concerne la possibilité d'une augmentation de la polarisation et de l'érosion de l'engagement du gouvernement à réaliser des réformes sociales essentielles [décentralisation, augmentation des revenus fiscaux (impôts), etc.] ou une plus grande difficulté à obtenir une majorité au Congrès. Les **risques opérationnels** concernent principalement les problèmes d'absorption et de capacités institutionnelles liés à la gestion de grands programmes de réforme sectorielle. *Redes Solidarias*, *Plan de Oportunidades* et les propositions éventuelles de CONADEL auraient besoin d'être complétés et consolidés dans des politiques à long terme. Le succès de la coopération CE-Salvador dépend fortement de l'autorité homologue concernée ainsi que de sa compétence et de sa détermination à réformer les objectifs en question. La récente décision de partager la responsabilité de la coopération internationale entre le STP et le ministère des affaires étrangères doit être exposée dans plus de détails et les mécanismes de coordination avec les bailleurs de fonds doivent être renforcés. Il existe également un problème systématique commun à toutes les administrations fortement centralisées, c'est-à-dire la participation insuffisante de toutes les parties concernées, y compris la société civile, à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

5.2.2 Secteur prioritaire 2: croissance économique, intégration régionale et commerce

La croissance économique et la création d'emplois jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'un modèle de développement et de réduction de la pauvreté véritablement participatif et inclusif dans l'ensemble du Salvador. Le secteur productif est le seul qui soit capable de fournir à sa population croissante les emplois, produits et services dont elle a besoin, de fournir une solution de rechange

au secteur agricole, qui est limité, et de susciter une diversification des exportations traditionnelles et non traditionnelles. À cet égard, l'intégration du Salvador aux économies régionales et mondiales ainsi que l'amélioration des flux de commerce sont essentielles pour la cohésion sociale. Par conséquent, les objectifs sont doubles:

- **favoriser l'expansion, la diversification, la compétitivité et la productivité des entreprises du secteur privé national**, en particulier des petites et des micro entreprises locales en se concentrant sur les zones rurales. La CE pourrait s'appuyer sur les résultats du programme de soutien au secteur privé prévu dans le DSP 2002-2006 et qui sera mis en œuvre de 2005 à 2008 (FOMYPE). L'un des domaines clés de l'action communautaire future sera le renforcement de l'environnement des entreprises afin d'attirer des investissements locaux et étrangers. Celle-ci englobera un soutien à la bonne gouvernance – lutte contre la corruption – à l'amélioration des règlements, à l'efficacité de l'administration publique, y compris les services administratifs en ligne, et à la sécurité juridique.
- **améliorer la position du Salvador sur les marchés internationaux** (Union européenne et Amérique centrale) et œuvrer à son **intégration véritable à la région d'Amérique centrale et à sa participation au système de commerce multilatéral** et à l'économie mondiale. Dans cette perspective, l'**intégration régionale** de l'Amérique centrale est cruciale, et (conformément au document de stratégie régionale de la CE) la coopération communautaire portera sur: (i) le soutien à l'intégration économique et à l'achèvement des politiques régionales communes; (ii) la consolidation des institutions centraméricaines communes et de leurs capacités, notamment en ce qui concerne les douanes afin de promouvoir la facilitation du commerce et l'acceptation des normes internationales telles que le cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce international de l'OMD; (iii) le renforcement du rôle joué par la société civile dans le processus d'intégration. Les implications environnementales de la coopération dans ce domaine prioritaire seront envisagées au moyen d'une gestion durable des ressources, du développement de règlements et de normes relatifs à l'environnement de la promotion de modèles de production et de consommation plus durable, de technologies propres et d'énergies renouvelables.

Les risques sont liés, en particulier, à la lente mise en œuvre du programme communautaire actuel et aux ressources budgétaires insuffisantes allouées à la mise en œuvre des plans du gouvernement. Les principaux **risques circonstanciels** sont liés à des facteurs imprévisibles comme un scénario macro-économique défavorable, y compris une faible croissance et une augmentation de la dette extérieure causée par des facteurs extérieurs (cycle économique des États-Unis et de l'économie mondiale, prix du pétrole) ou des catastrophes naturelles. L'un des principaux risques concerne la possibilité de suppressions d'emplois importantes

dans le secteur des maquilas résultant du remplacement des exportations du Salvador vers les États-Unis par des produits asiatiques meilleur marché.

5.3 Principes de revue et d'évaluation

La mise en œuvre de la coopération au Salvador sera passée en revue une fois par an. Elle englobera un rapport sur les progrès et le respect des lignes directrices du DSP ainsi qu'un dialogue sur la conditionnalité et les indicateurs. À cette fin, des indicateurs seront spécifiés lors de la préparation des programmes individuels de soutien; ils pourraient comporter le cas échéant un sous-module statistique.

En 2010 au plus tard, ou pour tout changement majeur introduit à la demande soit de la Commission soit du gouvernement du Salvador, une revue à moyen terme sera exécutée pour faire le bilan de la coopération menée au titre du PIN 2007-2010 et pour réfléchir à la préparation du PIN 2011-2013.

5.4 Priorités transversales

Comme stipulé dans l'article 3.3 du règlement instituant un instrument financier pour la coopération au développement, il conviendra de veiller à l'intégration des priorités transversales suivantes:

- La **promotion des droits de l'homme**, en particulier par rapport au volet jeunesse du DSP, au moyen d'une surveillance et d'indicateurs adaptés.
- La **promotion de l'égalité des sexes**, en particulier dans les interventions relatives à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à la jeunesse.
- L'**approfondissement de la démocratie et la bonne gouvernance**, notamment par des initiatives de **prévention des conflits** et la promotion d'initiatives de cohésion sociale et la décentralisation. Les efforts porteront sur un soutien à la participation des instances locales, y compris des municipalités et de la société civile. Un soutien devra être octroyé pour l'initiative actuelle du gouvernement visant à mener des consultations dans différents domaines (justice, éducation, gouvernance et décentralisation), et la population demande explicitement que les partis politiques s'efforcent de coexister, se mettent d'accord et engagent un dialogue afin de surmonter les nombreux problèmes du pays. La société civile sera consultée et elle participera aux activités, notamment aux opérations de soutien budgétaires ou sectorielles. La **décentralisation** occupe une place prioritaire pour le pays étant donné son effet possible sur la gestion des affaires publiques, sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux et sur la possibilité de réduire les inégalités et de promouvoir le développement local simultanément. À condition que le cadre juridique évolue de manière positive et que les politiques sectorielles attribuent des responsabilités clairement définies et des ressources aux administrations décentralisées, les programmes communautaires seront mis en œuvre au moins en partie par l'intermédiaire des institutions locales. Par ailleurs, la coopération destinée à améliorer la cohésion

sociale visera à promouvoir le développement local, éventuellement en conjonction avec le processus de décentralisation, si cela est décidé au niveau national dans les années à venir (CONADEL). Des indicateurs spécifiques seront définis durant le processus d'identification afin de soutenir le lancement d'une politique de décentralisation. L'action portera sur les familles qui vivent dans les municipalités classées parmi celles qui sont sujettes à des niveaux de pauvreté extrêmes ou très graves.

- La **protection des droits des enfants, des femmes et d'autres groupes vulnérables (y compris les communautés indigènes)**.
- La **promotion de la durabilité environnementale**. La dégradation de l'environnement entraîne une faible productivité agricole et figure parmi les principales raisons de la pauvreté rurale. De plus, les indicateurs de santé des OMD dépendent en large mesure d'un environnement plus sain, ce qui ne sera rendu possible que par la réduction des pollutions (de l'air et de l'eau). L'éducation à l'environnement et la sensibilisation seront encouragées chaque fois que possible, en particulier dans le cadre de la dimension jeunesse du DSP. Une attention particulière sera accordée à la gestion durable des ressources dans le cadre du secteur croissance économique. Les critères d'évaluation de l'impact sur la durabilité environnementale seront intégrés à tous les domaines appropriés. En outre, une importance particulière sera attachée à la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** (action sur l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et soutien à la production au niveau local).
- La **lutte contre le VIH/sida**, sur la base du programme politique du gouvernement concernant le VIH/sida et la santé sexuelle et génésique en particulier.

6 PRESENTATION DU PROGRAMME INDICATIF

Une dotation indicative de 121 millions d'euros a été réservée pour la période 2007-2013.

6.1 Priorités et objectifs principaux

La coopération menée durant la période 2007-2013 garantira dans la mesure du possible la continuité des initiatives lancées durant la période de programmation précédente. Elle sera structurée autour de **deux programmes indicatifs nationaux**, dont le premier couvre la période 2007-2010, et le second la période 2011-2013.

La stratégie communautaire contribuera au processus de réforme mené au Salvador qui vise à rectifier les défauts structurels à long terme. Les approches sectorielles et le soutien budgétaire seront les moyens privilégiés de la mise en œuvre à condition que le Salvador satisfasse aux conditions macro-économiques nécessaires et que l'état des finances publiques soit satisfaisant [voir l'annexe de 12]. Une évaluation du programme PAPES sera exécutée préalablement de manière à vérifier que les

conditions de la CE sont remplies comme il convient. Les politiques sectorielles appropriées à moyen et à long terme englobent l'intégration sociale (notamment la santé et l'enseignement), le développement local, la gestion de l'eau et les finances publiques. Comme dans le cas de l'IMEF pour l'éducation, du FOMYPE pour les entreprises, du PAPES pour la réduction de la pauvreté et du FORGAES pour l'environnement et l'égalité des sexes, la CE favorisera la définition et la mise en œuvre de ces politiques par:

- une augmentation du dialogue politique avec le gouvernement et des consultations plus approfondies avec les acteurs non étatiques du Salvador;
- une coordination plus étroite avec d'autres acteurs de la communauté internationale pour veiller à la cohérence et à la complémentarité, notamment en ce qui concerne les indicateurs macro-économiques et ceux qui ont un impact au niveau local.

Des dotations seront disponibles pour renforcer les capacités institutionnelles du pays (système de surveillance, gestion des finances publiques, etc.), pour faciliter les échanges d'informations visant à améliorer le dialogue entre toutes les parties prenantes (notamment par des campagnes de communication, la création de processus de consultation réguliers avec le secteur privé et la société civile et des débats publics à la radio locale), et pour soutenir les mécanismes de coordination ainsi que le gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques. Au besoin, des évaluations stratégiques de l'environnement seront menées de manière à tirer le meilleur parti possible des possibilités qui se présentent dans ce domaine et à minimiser toute action susceptible de l'endommager.

6.2 Objectifs spécifiques et bénéficiaires visés

6.2.1 Favoriser la cohésion sociale et la sécurité humaine

6.2.1.1 Accès aux services de base (santé, eau et assainissement)

Objectifs

La coopération de la CE sera guidée par les OMD concernant la santé, l'eau et l'assainissement.

Dans le cas de la **santé**, les instruments associés du gouvernement du Salvador devront dépasser les simples investissements dans les infrastructures et englober les actions suivantes:

- amélioration de l'accès aux services de santé de base et de leur qualité (y compris construction ou reconstruction et équipement de dispensaires publics);
- utilisation de la prévention comme méthode permettant d'obtenir une amélioration durable de l'état de santé de la population;
- amélioration des services de santé sexuelle et génésique (en particulier dans les zones rurales les plus pauvres);

- réduction des maladies liées à la dégradation et au manque d'entretien de l'environnement (maladies respiratoires, parasites intestinaux, affections gastriques);
- amélioration de l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales les plus pauvres.

Pour les besoins de cette stratégie, la santé englobe la nutrition, l'accès aux services de base (alimentation en eau et égouts) et donc également les aspects relatifs à l'hygiène publique. Ces derniers supposent des améliorations concernant l'alimentation en eau potable, la collecte et l'élimination des déchets ainsi que les systèmes de gestion des déchets solides et liquides, en particulier pour les populations vivant dans l'extrême pauvreté, dans les zones rurales.

La coopération menée dans le secteur de l'eau portera sur les zones rurales éloignées caractérisées par un manque d'accès marqué à l'eau potable (seulement 42 % de la population rurale étant reliée à un système d'alimentation en eau potable) et s'articulera autour des actions suivantes:

- Soutien pour une gestion intégrée et durable des ressources en eau visant à améliorer et à augmenter la collecte et l'infiltration des eaux de pluie au niveau local, et promotion de systèmes de collecte des eaux usées et de systèmes d'assainissement au moyen de technologies appropriées (en consolidant l'expérience acquise dans le cadre des programmes PRRAC). Des efforts particuliers seront déployés pour faire connaître et apprécier le travail des femmes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène et pour renforcer les capacités de gestion par la sensibilisation, l'éducation et la formation.
- Développement d'un cadre juridique moderne et harmonisé pour la décentralisation de la gestion et de l'administration de l'eau au niveau territorial (bassin hydrographique) et local.
- Soutien institutionnel et promotion de la bonne gouvernance dans les localités, les organisations de la société civile, les municipalités et les institutions territoriales pour la gestion et l'administration durables des ressources en eau.

La coopération englobera des objectifs transversaux, en particulier l'égalité des sexes et l'éducation à l'environnement. Ces mesures viseront à sensibiliser les communautés locales à l'utilisation et à la gestion durables des ressources en eau et à les aider à protéger les ressources par la promotion de leur organisation ou de leur incorporation dans les structures locales existantes. Dans ce contexte, un lien étroit sera établi entre l'action concernant la santé, l'eau et l'assainissement et les mesures destinées à promouvoir l'éducation de la jeunesse. Des centres et programmes de formation et d'enseignement techniques et professionnels (réseaux de coordinateurs locaux) devront être établis au niveau local et seront reliés (avec les installations de récréation municipales et les centres de réhabilitation et de réinsertion) à la création d'emplois au niveau local dans tous les domaines possibles.

Les suppositions de base sont les suivantes: i) existence de projets de réforme du secteur – entre autre relancement d’une stratégie de développement local et du processus de décentralisation ainsi que consolidation de *Redes Solidarias* en un plan à long terme structuré et consensuel, ii) adoption d’un budget annuel réservant des fonds publics suffisants aux services sociaux, et iii) développement d’un cadre budgétaire à moyen terme pour le contrôle efficace des engagements du gouvernement concernant les dépenses sociales.

L’impact de la coopération communautaire sera mesuré au moyen d’indicateurs convenus préalablement parmi lesquels, compte tenu des précédents du PAPES et de Red Solidaria, pourraient figurer les suivants:

- accès à des services de santé de base de haute qualité;
- couverture médicale;
- taux de mortalité maternelle et infantile;
- accès à des services de santé sexuelle et génésique (en particulier dans les zones rurales les plus pauvres);
- maladies causées par la dégradation et le manque d’entretien de l’environnement naturel (maladies respiratoires, parasites intestinaux, affections gastriques);
- accès à l’eau potable, en particulier dans les zones rurales caractérisées par une pauvreté importante (seulement 42 % de la population rurale étant connectée à un système d’alimentation en eau potable);
- couverture de l’assainissement et de la gestion des déchets pour les populations rurales vivant dans l’extrême pauvreté.

Bénéficiaires visés:

- ministère de la santé
- Red Solidaria
- organisations de la société civile
- petites et moyennes entreprises
- habitants des communautés les plus vulnérables.

6.2.1.2 Réductions des violences sociales, capital humain et promotion de la jeunesse

Le *plan sur l’éducation 2021* du ministère de l’éducation établit des objectifs à long terme clairement définis, directement liés aux OMD, qui facilitent le soutien budgétaire. La CE encouragera les actions suivantes:

- a) l’amélioration qualitative du système d’éducation par la formation des enseignants, l’amélioration des programmes d’enseignement et des méthodes, le recours croissant aux technologies de l’information dans le système d’éducation, l’encouragement de l’éducation relative aux droits de l’homme et aux questions d’environnement à tous les niveaux (programmes d’enseignement préscolaires, primaires et secondaires et programmes d’enseignement et de formation

techniques et professionnels) et la diversification de l'enseignement proposé en donnant la priorité à de nouvelles filières liées directement à l'accès futur au marché du travail;

- b) les filières d'enseignement professionnel et de formation technique spécialisée visant à fournir des incitations et des possibilités aux jeunes Salvadoriens, en particulier aux jeunes en danger (dans les banlieues et les zones rurales) ainsi que les mesures pour lier ces programmes aux possibilités existantes de croissance et d'emploi, sans renoncer au concept intégré de développement humain, et donc en fournissant aux familles, aux enfants et aux jeunes de nouvelles possibilités y compris des emplois locaux dans la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement.

La Commission européenne a acquis une expérience et des connaissances précieuses concernant le système d'enseignement salvadorien dans le cadre de la mise en œuvre de projets comme APREMAT, IMEF et PROJOVENES. Cette expérience montre qu'il est nécessaire de poursuivre l'action en faveur des jeunes en danger dans les banlieues et les zones rurales. La sécurité du pays pourrait être améliorée si l'on proposait d'autres solutions aux membres des bandes de jeunes (*maras*). Ces mesures devraient être associées à la poursuite des efforts visant à consolider l'Etat de droit par une amélioration des capacités des institutions du domaine de la justice et de la sécurité (programmes et méthodes d'enseignement, participation de la collectivité, recueil d'informations, éducation aux droits et aux obligations, formation spécialisée, sensibilisation) ainsi que par une amélioration des interactions entre les institutions (pouvoir judiciaire, procureur général, police nationale, experts en médecine légale, système pénitentiaire, etc.)¹¹. La prévention de la délinquance juvénile doit en outre être soutenue au moyen d'une action globale visant à améliorer l'accès au niveau approprié d'enseignement/de formation, à diversifier l'enseignement proposé en donnant la priorité à de nouvelles filières d'enseignement directement liées à l'accès futur au marché du travail (programmes de réhabilitation et de réinsertion, enseignement et formation professionnels, centres municipaux proposant des activités récréatives et éducatives complémentaires, des activités sportives et artistiques). Enfin, l'action communautaire devra cibler également l'enseignement préscolaire et de base afin de faciliter une scolarisation plus précoce, d'améliorer l'accès au système d'enseignement et, enfin, de réduire le taux de décrochage scolaire des jeunes Salvadoriens et la probabilité qu'ils se retrouvent dans la catégorie des jeunes à risque. Toutes ces mesures auront un effet direct sur l'amélioration de l'égalité des chances.

Indicateurs possibles:

¹¹ Dans le domaine de coopération de l'ICD portant sur la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes institutionnelles, notamment concernant la coopération et la réforme des politiques dans les domaines de la sécurité de la justice, la Communauté exécutera des mesures pleinement conformes aux lignes directrices du CAD-OCDE, en tenant compte également des conclusions appropriées du Conseil européen.

Qualité du système d'enseignement: enseignants (programmes d'enseignement, résultats des examens finaux sanctionnant la formation des enseignants, par exemple évaluation des connaissances et des compétences pédagogiques), méthodes d'enseignement (accès aux ordinateurs et à Internet);

Accès au système d'enseignement: couverture du système d'enseignement, augmentation des taux d'inscription en maternelle et école de base, réduction des taux d'inscription tardive (élèves commençant leur scolarité entre 10 et 12 ans), taux de redoublement, réduction de l'écart entre les zones rurales et urbaines, réduction de l'écart entre les sexes, en particulier dans les zones rurales (assiduité et continuité de la fréquentation des établissements d'enseignement, taux de décrochage en particulier à 14 et 15 ans dans les établissements d'enseignement secondaire);

Liens entre la formation et l'emploi: pourcentage de diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, nombre de programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle, taux de chômage des jeunes, taux des contrats d'emploi local, taux de réhabilitation/réinsertion des anciens membres de bandes de jeunes, statistiques sur le nombre de crimes/actes de violence/assassinats impliquant des bandes de jeunes.

Réduction des violences sociales: statistiques relatives à la délinquance et à l'impunité.

Bénéficiaires visés:

- ministères de l'éducation et du travail
- ministère de la sécurité publique et de la justice et institutions connexes
- commission nationale pour la sécurité des citoyens et la paix sociale
- centres de formation professionnelle, etc.
- organisations pour la jeunesse
- jeunes, en particulier:
 - les plus susceptibles de se joindre à des groupes de criminels;
 - les plus touchés par la pauvreté;
 - les anciens membres d'une bande.

6.2.2 Croissance économique, intégration régionale et commerce

Objectifs

Pour augmenter la **croissance économique**, un soutien continuera d'être fourni aux programmes comme FOMYPE qui a été lancé par la CE en 2004 pour le secteur privé, en particulier les micro et petites entreprises (MYPES). FOMYPE a pour but de renforcer la compétitivité et la diversification des micro et petites entreprises au moyen de services et de stratégies de développement de l'activité visant à améliorer les processus de gestion, d'administration et de production; de simplifier les formalités administratives liées à la création d'une entreprise privée (création de guichets uniques) et de réformer le cadre juridique et financier de ce secteur. Cette initiative sera consolidée de manière à améliorer l'environnement dans lequel

opèrent les entreprises et portera principalement sur la croissance et la création d'emplois au niveau local, en particulier dans les zones rurales, tout en favorisant par ailleurs le respect des droits du travail et la protection de l'environnement. Cette action englobera, d'une part, des investissements relatifs au capital humain (couverts par le secteur prioritaire spécifiquement susmentionné) et, d'autre part, la formulation de lois et de règles favorables à la création de micro-entreprises, qui figure parmi les objectifs de FOMYPE, un programme destiné à favoriser les investissements locaux et étrangers. Le rôle joué par les envois de fonds de l'étranger sera examiné par rapport aux investissements comme le suggère la communication de la Commission du 1^{er} septembre 2005 sur la migration et le développement. Les effets de la coopération sur l'environnement seront atténués au moyen de la promotion d'une gestion durable des ressources, de l'élaboration de normes et règlements environnementaux, de la promotion d'une production et de modes de consommation plus durables, de technologies propres et de l'énergie renouvelable. Enfin, des mesures seront prises pour encourager la participation des organisations de consommateurs qui jouent un rôle vital dans le développement et la mise en œuvre efficace des politiques relatives aux consommateurs (en se basant sur la loi pour la protection du consommateur passée en septembre 2005) et veillent également à ce que les consommateurs connaissent leurs droits et puissent les faire respecter dans la pratique.

Un soutien continuera en outre d'être accordé pour le processus prioritaire en cours de **l'intégration régionale** ainsi que pour le renforcement du marché intérieur, en particulier compte tenu de la négociation d'un futur accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne, qui prévoit une zone de libre-échange. Le rôle du SICA sera examiné à cet égard. Le soutien relatif à l'intégration régionale sera développé sur la base d'une **étude sur l'évaluation des besoins du commerce** qui sera exécutée en 2007. Dans ce domaine, les actions pourraient prendre les formes suivantes: i) politique commerciale (augmentation de la participation de la société civile et du secteur privé et développement de leur rôle dans les négociations commerciales, amélioration du suivi de l'origine des produits par les douanes, amélioration du respect des droits de propriété intellectuelle et promotion de stratégies de diversification, notamment pour l'industrie des *maquilas* et les services); et ii) promotion du commerce (normes et règles, cadre institutionnel de certification, renforcement d'un «point commerce» et amélioration des informations sur les marchés des pays tiers).

Un soutien sera fourni pour:

- les politiques de croissance et de diversification, la promotion des exportations et la création d'emplois;
- l'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et financier pour les micro et petites entreprises de manière à ce qu'elles puissent prospérer et se développer, y compris formalités administratives en ligne, commerce électronique et entreprises électroniques;

- création d'instances favorables à l'innovation, à la recherche et au développement dans le secteur privé afin de créer des emplois (incitations pour le développement de l'esprit d'entreprise et l'acquisition de compétences commerciales, entre autres par l'intégration de modules sur ces domaines dans les programmes de l'enseignement secondaire);
- déploiement d'efforts par le Salvador concernant les questions relatives au processus de l'intégration régionale, ainsi que pour la préparation et la mise en œuvre d'un accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union, qui prévoira un accord de libre-échange;
- assistance relative au commerce sur la base d'une étude d'évaluation des besoins du commerce.

Bénéficiaires visés:

- ministère du Commerce et de l'économie
- municipalités
- communautés rurales
- opérateurs du secteur privé (micro et petite entreprises, associations d'entreprises, intermédiaires financiers, exportateurs etc.)
- associations de consommateurs
- acteurs de la société civile.

6.3 Résultats attendus (*outputs*)

Pour chaque volet du DSP, une liste d'indicateurs basés sur les OMD appropriés sera établie durant la phase d'identification des programmes.

6.4 Programmes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs, types d'assistance

- Dans la mesure du possible, la CE encouragera les approches sectorielles et le soutien budgétaire. [Voir l'**annexe 12** concernant les critères généraux relatifs aux conditions à remplir pour un soutien budgétaire].
- Le soutien des projets par l'assistance technique et la formation sera envisagé par rapport à l'intégration régionale et à l'assistance relative au commerce.
- Un **profil environnemental** détaillé du Salvador sera envisagé de manière à exploiter au maximum les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et à minimiser les interventions nuisibles à l'environnement.

6.5 Intégration des objectifs transversaux

Démocratisation et droits de l'homme: la coopération englobera un dialogue permanent avec le gouvernement et la société civile ainsi que des évaluations d'impact spécifiques basées sur des critères et indicateurs définis dans le cadre des activités relatives au soutien sectoriel et au soutien budgétaire. La Commission favorisera également une plus grande cohérence entre les programmes communautaires et ceux des États membres par un dialogue ouvert systématique sur les droits de l'homme et la démocratisation, basé sur des droits, normes et instruments adoptés au niveau international, en particulier ceux de l'ONU.

Bonne gouvernance et décentralisation: sur la base des engagements pris par le gouvernement concernant les recommandations de la Commission nationale pour le développement local (CONADEL) et considérant le *programme communautaire de réduction de la pauvreté* (PAPES), la décentralisation sera préconisée dans l'ensemble de la coopération. Les actions pourraient porter sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des affaires publiques (par exemple lutte contre la corruption); la promotion de la participation du public aux affaires publiques, etc. La **prévention des conflits**, qui est le motif sur lequel repose l'intervention relative à l'axe éducation-jeunesse, se reflétera dans l'action menée en faveur de la jeunesse.

- **L'égalité des sexes** sera intégrée à l'ensemble de la coopération en particulier concernant la santé, l'eau, l'assainissement et la jeunesse (par exemple sous la forme de modules concernant les relations entre les sexes et les droits sexuels et génésiques dans les programmes d'enseignement du primaire et du secondaire). Le dialogue avec le gouvernement visera également à soutenir les politiques qui renforcent l'égalité des sexes au niveau national. Des efforts particuliers seront déployés pour faire connaître et apprécier le travail des femmes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène et pour renforcer les capacités de gestion par la sensibilisation, l'éducation et la formation.

La durabilité environnementale et la protection des ressources naturelles seront prises en considération dans la mise en œuvre du DSP, en particulier sous la forme d'une action sur l'eau et l'assainissement, d'une sensibilisation de la jeunesse et de la promotion de l'économie (par des efforts pour favoriser les technologies de production propres). La coopération communautaire pourrait également comporter des indicateurs environnementaux comme la conception et la mise en œuvre de plans municipaux pour la gestion et la protection des bassins hydrographiques, et le respect pour la politique et la législation actuelles sur l'environnement, y compris les obligations en vertu des conventions internationales ratifiées par le Salvador. L'élaboration d'un profil de l'environnement du pays, assorti d'objectifs et d'indicateurs environnementaux, facilitera l'évaluation de l'intégration environnementale à la coopération communautaire. L'action menée dans les zones rurales tiendra compte des critères établis pour l'évaluation de l'impact environnemental, de la durabilité et de la gestion de l'environnement et concordera avec la politique établie dans ce domaine par la CE, la stratégie

régionale de l'Amérique centrale (y compris le profil environnemental régional) et les actions futures visant à réduire la vulnérabilité en Amérique latine. Le dialogue consistera également à sensibiliser les acteurs clés pour faire en sorte que le principe du développement durable et de la protection de l'environnement soit pris en considération dans les politiques publiques, pour intégrer les nouvelles théories concernant le changement climatique et la biodiversité; et pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (dans l'esprit de la conférence mondiale de Kobé sur la prévention des catastrophes naturelles). Une coordination sera favorisée entre les plans d'action DIPECHO et d'autres actions de la CE, notamment les mesures relatives à la gestion de l'environnement et des risques (principalement le programme communautaire régional PREVDA). La sécurité alimentaire et nutritionnelle figure également parmi les questions transversales car les secteurs prioritaires de la stratégie de réponse communautaire contribuent à la création de conditions favorables à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et alimentaire (actions concernant l'enseignement, la santé, l'eau, l'assainissement et le soutien du secteur productif au niveau local). De plus, la CE met en œuvre un programme régional majeur (PRESANCA) et dispose d'une ligne budgétaire thématique particulière au titre de laquelle peuvent être financées des initiatives visant à accroître la sécurité nutritionnelle et alimentaire. La gestion des risques est un autre secteur qui offre des possibilités favorables à des liens LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement) entre ECHO et d'autres services de la CE, en particulier entre les plans d'action DIPECHO et d'autres actions communautaires.

La lutte contre le VIH/sida, sur la base du programme politique du gouvernement concernant notamment le VIH/sida et la santé sexuelle et génésique.

La **dimension culturelle** sera prise en considération, notamment dans le cadre du volet jeunesse du DSP.

6.6 Enveloppes financières

Une dotation indicative de 221 millions d'euros a été réservée au Salvador pour la période 2007-2013.

Le programme indicatif national couvre l'assistance financière et technique et la coopération économique concernant lesquelles un pourcentage provisoire est indiqué pour chaque secteur dans le DSP. Le montant exact sera toutefois calculé en fonction des besoins et des objectifs. Le programme de travail du Salvador se compose de deux programmes indicatifs nationaux. Avant de lancer le deuxième, il sera procédé à une évaluation à moyen terme du DSP, faisant intervenir tous les services appropriés de la Commission ainsi que les parties prenantes salvadoriennes. Le deuxième PIN est donc provisoire car les résultats de cette évaluation pourraient susciter des changements. La décision finale reposera sur les résultats des études détaillées d'identification et de préparation exécutées par la Commission.

SECTEURS PRIORITAIRES	PIN 1				PIN 2
	2007	2008	2009	2010	2011-2013
SECTEURS PRIORITAIRE Favoriser la cohésion sociale et la sécurité humaine		15% (18,15 Mio €)	15% (18,15 Mio €)		40% (48,40 Mio €)
SECTEURS PRIORITAIRE Croissance économique, intégration régionale et commerce		10% (12,10 Mio €)		20% (24,20 Mio €)	
Total		25% (30,25 Mio €)	15% (18,15 Mio €)	20% (24,20 Mio €)	40% (48,40 Mio €)

6.7 Activités menées au titre d'autres instruments budgétaires communautaires

Outre les fonds octroyés au titre de l'instrument de financement relatif à la coopération au développement en soutien du présent DSP, le Salvador bénéficie également du programme indicatif régional pour l'Amérique centrale et du programme indicatif régional pour l'Amérique latine, conformément à leurs programmations respectives. D'autres activités pourraient être financées au Salvador par le biais de programmes thématiques spécifiques visant à renforcer l'impact de l'assistance communautaire, notamment par une plus grande participation de la société civile et une intégration efficace des objectifs transversaux. Les programmes thématiques suivants pourraient présenter un intérêt:

- **Investir dans les ressources humaines**, en soutien d'actions qui exercent une influence directe sur le niveau de vie et le bien-être des citoyens. Ce programme comprend le financement du **Fonds mondial relatif à la santé (GFATM)**. Les contributions communautaires doivent correspondre à l'objectif général d'amélioration de la cohésion sociale. Dans ce contexte, la politique en matière de santé de la CE établit le lien entre la santé et la pauvreté, entre la santé et le bien-être et le développement, y compris une référence au sida et à d'autres maladies infectieuses. Entre autres, la CE doit s'efforcer de rendre l'assistance plus efficace et de veiller à ce qu'elle fasse l'objet d'une appropriation et d'une participation plus poussées de la part des États bénéficiaires. Les résultats d'Eurosocial, le programme régional et communautaire, doivent également être pris en considération, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles pour la politique de santé.
- **L'environnement et la gestion durable des ressources, dont l'énergie**. L'action pourrait porter sur la durabilité environnementale et la protection des ressources naturelles et prendre la forme d'initiatives concernant le changement

climatique, la biodiversité ou la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles. La cohérence entre l'initiative «Eau» et les mesures prises en vertu de ce DSP pourrait être améliorée, notamment par (i) l'intégration de l'égalité des sexes à toutes les politiques, (ii) la coopération intrarégionale et les transferts de technologie et (iii) l'enseignement et la mise des savoir-faire à la disposition du public.

- **Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement.** En cofinçant les initiatives, il conviendra de donner la préférence au soutien des processus et des politiques plutôt qu'au financement de projets locaux. La priorité pourra être accordée aux propositions qui soutiennent les secteurs prioritaires du DSP et les principaux objectifs transversaux, mais en préservant l'indépendance de la société civile. L'objectif visé serait de soutenir la société civile, en particulier les parties prenantes locales, en favorisant leur participation à l'élaboration de politiques globales, sectorielles et de développement et leur intervention active dans le processus de consultation.
- **Sécurité alimentaire.** La pauvreté rurale nécessite une approche pluridimensionnelle axée sur les bas revenus, l'inégalité d'accès aux facteurs de production et aux services de base, les faibles niveaux de santé et d'instruction, la dégradation des ressources naturelles, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et le manque de pouvoir politique. Les stratégies de développement rural doivent cibler tous ces problèmes et comporter des stratégies en matière de pauvreté rurale, comme la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles. Au niveau national, la Commission européenne suit une politique consistant à adapter son action au contexte national spécifique et à encourager le dialogue politique et sectoriel, y compris avec le secteur privé, la société civile et les ONG

Enfin, il conviendra de noter le financement octroyé au titre de l'IEDDH et d'ECHO :

- **Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme**, en particulier pour la gouvernance (dont une assistance éventuelle pour l'observation des élections) et les questions relatives à l'égalité des sexes et des groupes ethniques.
- **Financement humanitaire (ECHO), notamment par l'intermédiaire de DIPECHO concernant la préparation aux catastrophes naturelles.** Dans ce domaine, l'action portera sur la réduction des risques en veillant à ce que les populations les plus vulnérables des régions touchées par les catastrophes naturelles récurrentes soient préparées à l'avance, ainsi que sur l'augmentation de la capacité de réponse par l'intégration et la coordination des activités aux niveaux local, national et régional. Les politiques nationales seront encouragées afin de garantir la durabilité des actions DIPECHO et la standardisation des procédures de gestion des risques à l'échelle du pays.